



Je pêche en Morbihan

Revue d'information de la Fédération du Morbihan pour la pêche et la protection du milieu aquatique

n° 14

Janvier 2006

VOTRE GRANDE SURFACE NATURE

INTERNAT'E

Hervé-Pierre Le Stum à votre service depuis 28 ans

500 m² Pêche - Chasse

Imagerie - Plongée - Accastillage

Ouvert du lundi au samedi

Un choix exceptionnel au meilleur



sommaire

Editorial 3

Bilan 2005

- De crues en sécheresse 5
- Saison de pêche : entre espoirs et inquiétudes 6 à 8
- Concours du plus gros poisson 9
- Protection des milieux : qualité des milieux, valse hésitation 10 à 11
- Gestion piscicole
 - Buses : premières réalisations 12 à 13
 - Langonnet : du nouveau à l'ouest... 14
 - Drayac : ...comme à l'est 15
- Entretien de cours d'eau : une page est tournée 16 à 17
- Animation : pour valoriser nos rivières 18

Cahier pêche

- Suggestions à un pêcheur curieux 19
- Carte halieutique 20 à 21
- Réglementation 2006 22 à 26
- Un pêcheur, un lieu, une technique 27 à 29

Dossiers

- Projets : 2006, et après ? 30 à 31
- Etangs à la chaîne : les rivières à truites fragilisées ? 32 à 33
- Saumons et truites : le Scorff retrouve des couleurs 34 à 35

Brèves 36 à 38

Je pêche en MORBIHAN

Revue d'information de la Fédération du Morbihan pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Secrétariat : 3 rue Marcel Dassault • 56890 SAINT AVE
 Tél : 02.97.44.54.55 • Fax : 02.97.44.54.60.
 e. mail : fedepêche56@wanadoo.fr

Directeur de publication : François LE SAGER

Rédacteur en chef : Christian LE CLEVE

Rédaction : F. LE SAGER - C. LE CLEVE - A.L. CAUDAL
 Y. FUENTES - Y. LE CLAINCHE - J.C. LE CLAINCHE - L. LEMARE

Apport journalistique - Conception maquette - Mise en page :
 Paysan Morbihannais - Vannes - Tél. 02 97 46 22 68

Impression : Imprimerie Moreau - La Roche Bernard
 Tirage : 19 000 exemplaires

Tous droits de reproduction réservés à : FDPMA du Morbihan

editorial



Les milieux aquatiques ont besoin du soutien des pêcheurs

Les pêcheurs, par leurs actions, celles de leurs AAPPMA et celles de leur fédération, ont largement contribué à la prise de conscience sur la nécessité de garantir un équilibre biologique aux rivières et plans d'eau du Morbihan.

Les assèchements de certains ruisseaux en 2003 - globalement les mêmes en 2005 - sur lesquels des contrôles de population piscicole par pêche électrique réalisés en 2004 ont montré que dans ceux d'entre eux qui n'étaient pas physiquement perturbés, la vie aquatique avait repris ses droits.

Il n'en demeure pas moins vrai que ceux dont le profil avait été rectifié ou qui avaient été busés, avec suppression des zones humides attenantes, devront faire l'objet d'un ambitieux programme de réhabilitation au travers d'actions qui devront s'inscrire dans le futur contrat de plan Etat-Région (CPER) ou dans les CRE afin de retrouver leur qualité patrimoniale d'antan.

Les appuis que nous pourrions y apporter ou les exigences que nous pourrions y exprimer seront liés aux moyens que nous donneront nos effectifs d'adhérents. Ayons la volonté de prendre "notre carte de pêche"; faisons-la prendre à nos amis ou relations afin qu'ils découvrent, ou redécouvrent, le loisir pêche et les rivières parce qu'au travers de cette adhésion, nous préservons une pêche associative et assurons la défense de nos rivières, ruisseaux et plans d'eau.

F. LE SAGER



HUSQVARNA 357XP. UN MAXIMUM DE PUISSANCE POUR UN MAXIMUM D'EFFICACITÉ

La Husqvarna 357XP est une tronçonneuse professionnelle conçue pour le confort et l'efficacité de l'utilisateur. Ses faibles vibrations, son rapport poids-puissance et son corps étroit et bien équilibré en font une machine efficace, souple et moins fatigante à l'usage. Le système Air Injection permet d'espacer les nettoyages de filtre, opération facilitée par une fermeture du capot par simple pression. Le réglage de la tension de la chaîne sur le côté et la lubrification réglable de la chaîne simplifient l'entretien.

La 357XP est également équipée du décompresseur Smart Start et d'une commande combinée starter-bouton Stop pour des démarrages faciles. Grâce à la combinaison hautes performances/solutions ingénieuses, le travail forestier devient beaucoup moins pénible. Pour recevoir un catalogue ou connaître le revendeur le plus proche, appelez nous au 01 46 67 80 50 ou connectez vous sur www.husqvarna.fr

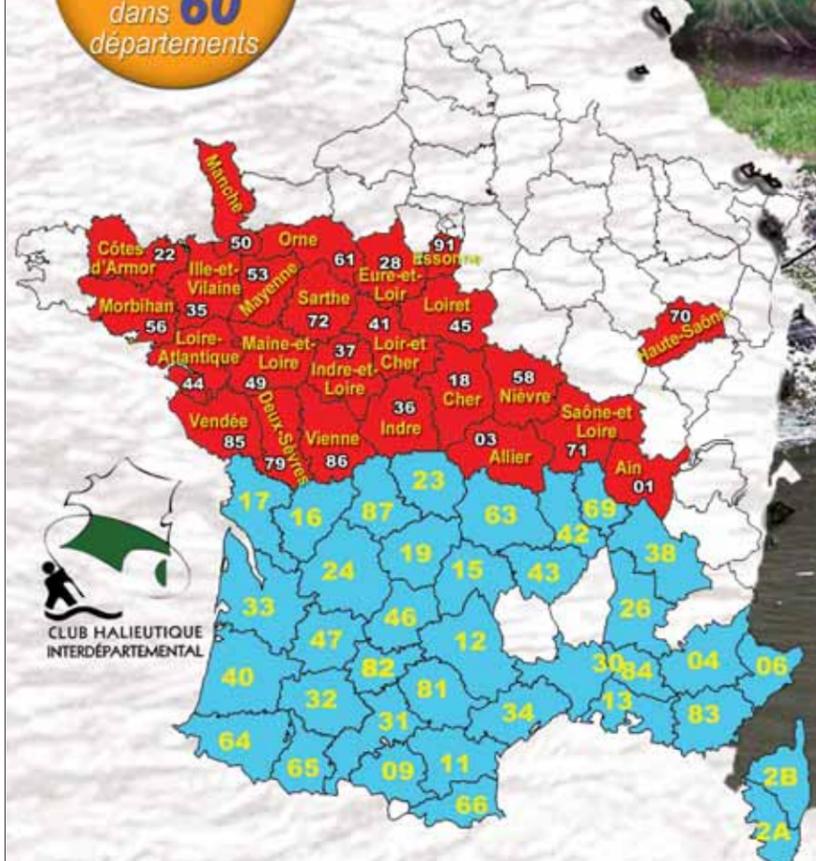


Tous unis pour vous faciliter la pêche



ENTENTE HALIEUTIQUE DU GRAND OUEST

En 2006 pour **16,50€** pêchez dans **60** départements



Cette adhésion à l'Entente est matérialisée par la vignette E.H.G.O. apposée sur la carte de pêche et donne la possibilité au titulaire de pêcher dans les 24 départements de l'Entente Halieutique du Grand Ouest, ainsi que sur l'ensemble des départements du Club Halieutique du Midi (36 départements – 35 fédérations – Corse 2A-2B). Cette vignette ne donne en aucun cas le droit de pêcher là où le droit de pêche est réservé. Se renseigner avant tout déplacement dans un autre département, car la réciprocité n'est pas toujours totale. Les titulaires de la carte « jeune » ou de la carte « vacances », sont dispensés de la vignette E.H.G.O.

ehgo
1 VOYAGE POUR 2 PERSONNES EN IRLANDE & 23 BONS D'ACHAT D'UNE VALEUR DE 100€
GUIDE ET TIMBRE "EHGO"
 EN MAGASINS SPECIALISES ET CHEZ NOS DEPOSITAIRES

Comme en 2003, l'évènement marquant de cette année 2005 est la sécheresse. Pour la seconde fois en trois années en effet, notre département (comme de nombreux autres) a connu un déficit important de pluies, notamment hivernales, conduisant à l'assèchement de nombreux cours d'eau principalement ceux de la moitié est.

Bilan 2005 De crues en sécheresses !



Symbole de cette alternance crues-sécheresses: les bas débits de 2005 ont facilité l'exécution des travaux d'installation des vannes à clapet, comme ici au grand barrage à Lochrist sur le Blavet.

Les principales victimes de cette situation sont connues. Ce sont les agriculteurs dont les productions auront toutes – plus ou moins selon les secteurs et les types de culture – été atteintes par ce déficit hydrique. Ce sont aussi les pêcheurs et leurs structures associatives pour lesquels la sécheresse signifie saison gâchée et, plus grave, baisse durable attendue des effectifs. Enfin et surtout, ce sont les milieux aquatiques et les peuplements piscicoles de l'est du département, Oust et ses affluents en tête. Pour nombre d'entre eux, l'atteinte est telle que les peuplements naturels de truites y ont totalement disparu. Pour le reste, l'été s'est plutôt bien passé: Belle-Ile a été ravitaillée en eau par bateau; les estivants ont pu apprécier le beau temps sans contraintes ni restrictions et les réserves pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP), à la mi-octobre, étaient encore conséquentes. Pourtant, avant même la reprise des précipitations, il a été réclamé par ci par là de réaliser de nouvelles réserves d'AEP.

Paradoxal, car dans le même temps, ont démarré les premiers chantiers concrets de lutte contre les inondations décidés à la suite des crues de 2001. Sur le bas Blavet, sur l'Ellé à Quimperlé, sur l'Aulne, à Redon, partout, ont lieu de grands travaux sensés apporter, à grands coups de millions d'euros, une solution au problème des inondations. Ce sera bientôt le tour de Malestroit, de Pontivy, de Rohan, etc. Ainsi, répond-on aux crues par des vannes à clapets et aux périodes sèches par des barrages d'AEP. Sans nier sur le principe l'intérêt de certains de ces aménagements, on ne peut quand même s'empêcher de s'interroger sur l'opportunité de certains autres et se demander si, quelque part, il n'y aurait pas là une gestion strictement sociale et politique de la crise conduisant à un déficit de réflexion, comme celui qui, dans un passé récent, conduisit à recalibrer et drainer. Car ne nous méprenons pas, ces travaux d'hier sont autant source de notre sécheresse d'aujourd'hui que le manque de pluies.



Ce sont les cours d'eau de l'est du département, naturellement les plus fragiles, mais également les plus « cognés » par les aménagements hydrauliques qui subissent le plus la sécheresse.



Repères 2005

- >>> 12 mars : ouverture de la 1^{re} catégorie
- >>> 5 avril : début de l'examen du projet de loi sur l'eau par le sénat
- >>> 15 avril : fermeture anticipée de la pêche du saumon de printemps sur le Blavet
- >>> 1^{er} mai : décret limitant l'utilisation des produits phytosanitaires dans et autour des cours d'eau
- >>> 14 mai : ouverture de la pêche du carnassier
- >>> 31 mai : décret réduisant à 10 mètres la zone d'interdiction d'épandage en bordure de cours d'eau
- >>> 19 juillet : arrêté préfectoral imposant des restrictions d'usage de l'eau en raison de la sécheresse
- >>> 2 au 4 septembre : championnat de France corpo. à Rieux
- >>> 18 septembre : fermeture de la pêche de la truite
- >>> 24 septembre : journée départementale d'entretien de cours d'eau sur le Duc, commune de Saint.
- >>> 5 octobre : validation du projet de SAGE Blavet par la CLE et remise du Trophée de l'eau.

C.L.C.

En pleine sécheresse, malgré les interdictions réglementaires, certains continuent à drainer et assécher les dernières zones humides existantes. Ici, en septembre 2003, au nord-est du département, sur un affluent du Léverin.



2005, à l'instar de la saison 2003, aura été marquée par de très faibles précipitations. Il semble cependant que les conséquences aient été plus ou moins importantes selon les bassins.

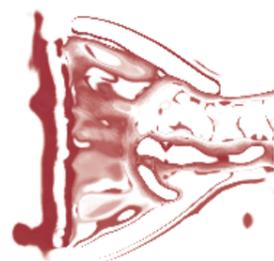
A l'est du département on a constaté rapidement des niveaux extrêmement bas. A l'ouest les cours d'eau ont mieux passé ce nouvel épisode très sec. Dans tous les cas cette saison de pêche laisse, à l'heure d'en faire le bilan, un sentiment général d'inquiétude pour les populations de truites. Fort heureusement la situation n'est pas la même pour toutes les espèces. Tour d'horizon !

Truite : une saison très moyenne

L'ouverture n'a pas confirmé les espoirs qu'avaient fait naître une fin de saison 2004 particulièrement productive en jolis poissons dans beaucoup de cours d'eau. Le 12 mars, les conditions de pêche étaient loin d'être idéales. Les eaux déjà basses et

Bilan 2005

Entre espoir et inquiétude



froides ont donné lieu à des résultats très moyens. Les poissons capturés étaient souvent très maigres, résultat d'une absence de débits « normaux » pendant l'hiver qui leur auraient permis de se refaire une santé après la fraie, assez tardive. L'optimisme n'était donc pas de mise à l'heure des retrouvailles du midi, ce qui est souvent le cas pour cette journée tant attendue des amateurs de dame fario. Et le sentiment laissé par cette première reprise de contact a eu un effet psychologique très important. Si on constatait déjà depuis plusieurs années que la fréquentation des cours d'eau de première catégorie diminuait rapidement après quelques semaines, même lorsque les conditions sont bonnes, elle a été encore plus rapide en 2005.

Et pourtant les poissons étaient là

Les pêcheurs qui n'avaient pas encore définitivement remis la canne dans la housse avant la mi avril ont eu raison et ont pu constater que le stock de truites était pourtant bien présent. A l'ouest, de belles pêches signalées un peu partout (vallée du Blavet, pays d'Auray, Ellé, Scorff) avec de jolis poissons qui avaient bien profité du premier petit coup d'eau et du léger réchauffement aquatique pour se refaire une santé. L'amélioration se confirmant sur le Scorff où les captures de poissons de belles tailles sont de plus en plus régulières. Il en a été ainsi jusqu'à la mi juin, les conditions devenant ensuite difficiles et les poissons peu mordants, à l'exception des deux épisodes pluvieux de l'été qui ont permis de teinter l'eau et de remettre les poissons en activité. Certains pêcheurs, ceux qui suivent de très près leur cours d'eau ont su profiter de

ces courts moments pour réaliser de très belles pêches : des paniers de 5 à 7 poissons signalés sur plusieurs cours d'eau, les dix poissons autorisés (avec une taille à 23 cm) pour quelques uns. Les pêcheurs de l'est n'ont malheureusement pas eu cette chance. Les informations recueillies dans le cadre du ROCA (voir encadré) faisaient état, dès le début de l'été, de nombreux cours d'eau en rupture d'écoulement ou déjà en assec pour les plus petits.

Saumon : conforme aux prévisions

On s'en doutait. L'information circule très bien dans le milieu halieutique, et peut être encore davantage chez les pêcheurs de saumons. On en a eu confirmation tout au long de cette saison durant laquelle on a pu noter la présence de nombreux pêcheurs extérieurs au département. Certainement parce que cette saison était attendue avec impatience. Les prévisions de remontées de saumons de printemps, issus du stock de smolts à avoir dévalé en 2003 et qui avaient produit les très belles remontées de castillons de 2004, étaient bien présentes dans les esprits. Les pêcheurs étaient nombreux le jour de l'ouverture. Une affluence que l'on n'avait pas observée depuis longtemps et qui résulte de l'exceptionnelle saison 2004.

Saison très moyenne pour la truite sur les cours d'eau de l'ouest du département, tout juste sauvée par les coups d'eau estivaux, et globalement mauvaise à l'est en raison de la sécheresse. ▼



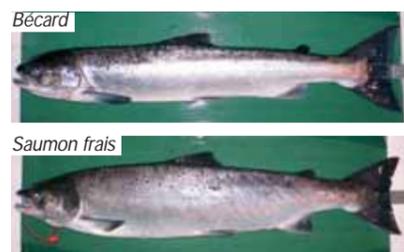
Beau triplé d'ouverture à Quellenec signé dans la première heure de pêche par J.M. Auffret (3,7 kg pour 70 cm), P. Jourdan (3,5 kg pour 77 cm) et J.P. Guillon (4,750 kg pour 75 cm). Le retour des belles ouvertures sur le Blavet !

Sur le Blavet, l'ouverture et le début de saison ont été très bons. Ainsi, dès l'ouverture, on enregistrerait un triplé à l'écluse de Quellenec. Les captures qui se sont poursuivies à un rythme régulier les

semaines suivantes ont eu pour effet, le TAC (Total Autorisé de Captures) étant atteint, de provoquer la fermeture anticipée de la pêche saumon de printemps dès le 12 avril. Une fermeture d'autant plus prématurée que le TAC avait été malheureusement abaissé de 55 à 38 saumons de printemps pour cette saison 2005. Les pêcheurs ont dû attendre le 15 juin et la saison des castillons, qui a été assez moyenne jusqu'à la fermeture de fin juillet.



Attention aux bécards



Certains reproducteurs de saumons peuvent survivre après la fraie. Ils redescendent en mer avant de revenir se reproduire une seconde fois. A l'ouverture, certains de ces poissons n'ont pas encore quitté le cours d'eau.

Leur pêche est interdite. Ce sont des reproducteurs très intéressants pour une prochaine remontée.

Malheureusement, chaque année, des bécards sont bagués, par ignorance par les pêcheurs. En 2005, les bécards ont été particulièrement nombreux, du fait d'une conjonction entre de bonnes remontées 2004, une bonne survie après reproduction et l'absence de crues hivernales. Alors, comment reconnaître un bécard ? Au moins deux indices permettent de ne pas se tromper :

- C'est un poisson maigre par rapport à sa taille. La tête paraît souvent avoir une taille disproportionnée par rapport au corps.
- S'il mesure moins de 70 cm et qu'il est capturé en début de saison (ouverture), c'est très probablement un bécard (et assurément s'il fait moins de 65 cm), les castillons ne remontant dans le cours d'eau qu'à partir du mois de juin.

Les deux photos ci-dessus permettent de comparer pour ne plus se tromper.

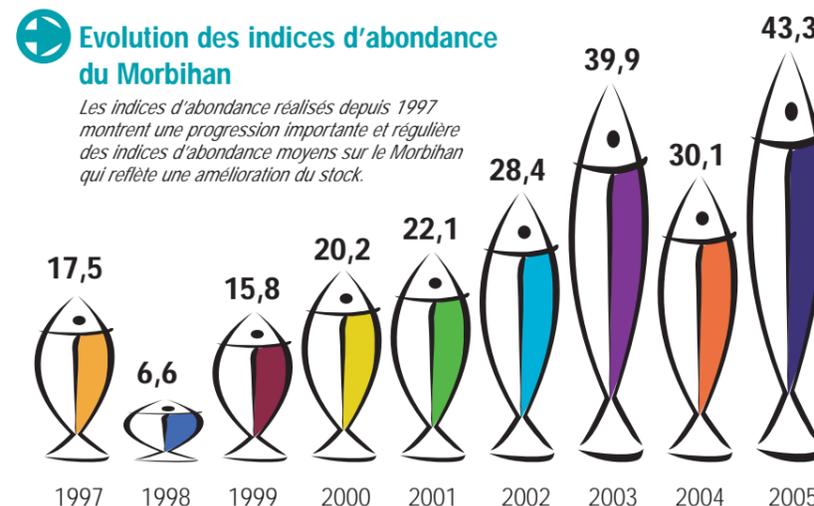


Tacons 2005 : nombreux mais petits

L'ouest du département a été moins sévèrement touché par la sécheresse que l'est, comme en témoignent les pêches d'indices d'abondance de juvéniles de saumons menées en septembre. En effet, les résultats de production de tacons sont très bons sur les bassins de l'Ellé, du Blavet et du Scorff. Les valeurs sont même les meilleures observées depuis le début des suivis sur l'Ellé, mais aussi sur le Blavet. Signalons que ce bassin connaît une progression quasi constante ces dernières années : entre 1997 et 1999, les indices d'abondance moyens variaient entre 5 et 10 tacons en 5 minutes. En 2005, ils atteignent près de 40 tacons ! Cette augmentation sensible est liée à l'amélioration des conditions de circulation sur l'axe principal (passes à poissons) qui a permis la colonisation de secteurs amont. A noter cependant que ces très bons résultats 2005 sont à tempérer par la petite taille des tacons qui serait, selon les scientifiques, un facteur diminuant leur survie en mer.

Evolution des indices d'abondance du Morbihan

Les indices d'abondance réalisés depuis 1997 montrent une progression importante et régulière des indices d'abondance moyens sur le Morbihan qui reflète une amélioration du stock.



Carnassiers: plutôt bien

Une saison très correcte dans l'ensemble pour les pêcheurs de carnassiers. Même si les captures signalées de gros poissons n'ont pas été aussi nombreuses qu'en 2004. Reste à définir à partir de quelle taille s'utilise le qualificatif "gros". Parce qu'il a été fait écho de captures de plusieurs poissons avoisinant le mètre aux quatre coins du département... Quoi qu'il en soit, si on fait un bilan en nombre de poissons, il n'y pas de doute, la saison 2005 a été bonne.

Côté brochet, que ce soit sur l'Oust, le Blavet ou Guerlédan, les poissons de taille moyenne (55 - 65 cm) ont été nombreux. En outre, sur le Blavet, les pêcheurs ont fait état en 2005 de très nombreuses captures de brochetons de 2 ans (25-35 cm). Ceci est d'autant plus intéressant qu'il n'y a pas



eu de déversement sur ces secteurs. L'aménagement de frayères commencerait-il à porter ses premiers fruits? Une information intéressante pour le suivi de ces aménagements qui font l'objet de pêche d'évaluation (Voir page 36).

Sur Guerlédan, les pêcheurs ont fait état d'une situation « bizarre » en janvier. Les rares poissons qui ont ouvert la gueule durant ce mois présentaient une coloration bleue et étaient sans aucune défense. Ils avaient également les yeux irrités et étaient recouverts d'un mucus anormalement épais. On pense évidemment aux effets des cyanobactéries qui se développent maintenant chaque année. Fort heureusement la situation du lac est redevenue « un peu plus normale » par la suite. L'ouverture et le début de saison auront été assez moyens. Il aura fallu attendre le 15 août pour réaliser de belles pêches en particulier en haut du lac, sur les écluses immergées. La tirette restant une valeur sûre à Guerlédan.

Sur l'Oust, à l'amont comme à l'aval, des captures régulières de sandres de tailles moyennes ont été signalées tout au long de la saison. Les gros poissons se faisant un peu plus rares. Beaucoup de petits sandres en revanche, que les pêcheurs

Bien que moyenne dans l'ensemble, l'ouverture du carnassier a quand même permis à certains de tirer leur épingle du jeu; aval de St Adrien sur le Blavet.



Beaucoup de brochets de 55 à 65 cm, de plus en plus souvent remis à l'eau!

n'attendaient pas. La tendance a été la même sur le Blavet, également en ce qui concerne les poissons de petites tailles.

En Vilaine, les captures auront été assez moyennes pour la seconde année consécutive. La question de la concurrence du sandre avec la population de silure qui semble s'être maintenant bien installée commence à être évoquée par les pêcheurs.

Perches et blancs: des valeurs sûres

Un peu partout, la valeur sûre de la saison 2005 est incontestablement la perche. Les populations de poissons autour des 30 cm constituent l'essentiel des captures. On notera tout de même des poissons exceptionnels, comme cette perche de 56 cm prise sur le Blavet. Les amateurs de pêche aux leurres de surface ou à la mouche se sont régalés à Guerlédan pendant l'été.

On l'oublie souvent mais le Morbihan dispose également d'excellents cours d'eau et plans d'eau pour la pêche des poissons blancs. Souvent négligés par les pêcheurs morbihannais qui n'y voient qu'une « source à vifs », ces poissons font le bonheur des touristes pêcheurs venant de départements ou de pays étrangers où les pêches au coup, à l'anglaise, au quiver... se pratiquent avec autant de passion que la truite chez nous. Et ces visiteurs du Nord, de l'Est, de la région Parisienne ou encore les Anglais trouvent dans le Blavet, l'Oust, la Vilaine... des sites de pratiques alliant paysages et stock de poissons très intéressants.

Pour que les pêcheurs de compétitions fréquentent aussi assidûment les berges de la Vilaine par exemple, pour y disputer des épreuves (voir encadré), il doit bien y avoir une raison.

Y.L.C.

Concours du plus gros poisson

La saison 2005 a été moins productive en poissons trophées, du moins si on s'en réfère aux déclarations qui sont parvenues pour cette deuxième édition du concours départemental du plus gros poisson. Seulement 17 déclarations pour 7 espèces, avec cependant des poissons exceptionnels.

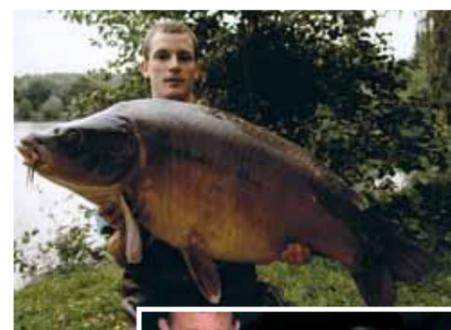
Les records de 2004 sont battus pour les espèces truite, rotengle, carpe et perche. Avec une mention particulière pour Fabien Lozevis et sa carpe de presque 25 Kg.



L. Lemare

Tableau d'honneur 2005

Espèce	Nom du pêcheur	AAPPMA	Taille (cm)	Poids (kg)	Lieu de capture
Brochet	PERRICHOT J.Paul	Ploërmel	111	15,000	Le lié, aux Forges
Brochet	MOSEAU J. Baptiste	Questembert	108	9,180	Étang de Pen Mur
Brochet	KERGUEN Christian	Pontivy	97	5,500	Blavet, bief de S' Samson
Brochet	ROBERT Sébastien	Quelneuc	92	6,500	Quelneuc
Brochet	PRONO Frédéric	Auray	88	4,900	Evel
Sandre	LELIEVRE Marcel	Glenac	93	4,600	L'Aff au pont de Six
Saumon	LE FLOCH Adolphe	Lorient		6,500	Blavet, écluse grand barrage
Truite	THEODIN Nicolas	Mauron	60	1,955	L'Yvel au Plessis
Truite	MORVAN Franck	Questembert	41	0,622	Le Tohon, aval étang de Célac
Carpe	LOZEVIS Fabien	Glénac	100	24,500	La Gacilly
Carpe	RIO Mickaël	Glénac	98	15,500	Mortier de Glénac
Carpe	TEYANT Frédéric	Pontivy		14,700	Blavet, bief de la ville, Pontivy
Rotengle	BARBE Franck	Mauron	41	1,080	Lac au duc, Ploërmel, Brango
Perche	ALAIN M. Antoine	Ploërmel	58	1,780	Ecluse de GUILLAC
Perche	LE TUTOUR André	Pontivy	50	1,700	Noyal Pontivy
Perche	LABESSE Julien	Lorient	40	1,000	Blavet à Pont Neuf
Perche	MARTIGNAC Emmanuel	Lorient	40	0,780	Blavet à Menazen



Fabien LOZEVIS



Marcel LELIEVRE



Frédéric PRONO



Adolphe LE FLOCH

Ces pêcheurs recevront en cadeau leur carte de pêche 2006 et/ou du matériel.

Le concours est reconduit en 2006. A noter que les espèces silure, gardon, black-bass et alose n'ont pas encore fait l'objet de déclarations. A bon lecteur!!!

Records à battre

Espèce	Taille (cm)	Poids (kg)	Pêcheur	Année de capture
Brochet	111	15,000	PERRICHOT J.P.	2005
Brochet	119	11,200	HOUËUX Didier	2004
Sandre	99	8,050	LE CHENADEC	2004
Sandre	96	9,900	HUBERT Benoît	2004
Saumon		6,500	LE FLOCH Adolphe	2005
Truite	60	1,955	THEODIN Nicolas	2005
Carpe	100	24,500	LOZEVIS Fabien	2005
Rotengle	41	1,080	BARBE Franck	2005
Perche	58	1,780	ALAIN Marc Antoine	2005
Tanche	55	2,400	PENVY Steeve (8 ans)	2004
Brème		3,870	ESTORGUES Jordan	2004

Photos, quelques conseils

Une photo se doit d'être nette et esthétique! Pour vous faire photographier avec votre prise, choisissez un fond de nature, si possible au bord de l'eau. Mettez votre poisson en valeur et SOURIEZ!!!!

Rieux, capitale de la pêche au coup

Rieux est aujourd'hui un site de pêche connu et reconnu de tous les pêcheurs de compétition Français et étrangers. La densité de poissons, l'accueil, une organisation sans faille font que les berges de Vilaine entre Redon et Rieux deviennent un lieu de passage obligé des pêcheurs de compétition. De nombreuses épreuves s'y sont encore déroulées en 2005:

- >>> 4-5 juin: Championnat de France promo A
- >>> 3-4 septembre: Coupe de France corpo (400 pêcheurs participants)
- >>> 8-9 octobre: Championnat de Bretagne
- >>> Et plusieurs compétitions départementales tout au long de l'année
- >>> Le championnat d'Europe des nations: les 24 et 25 juin 2006

La Fédération Internationale de Pêche Sportive a confié à la Fédération Française l'organisation de cette compétition en 2006. Et c'est Rieux qui a été choisie pour accueillir cette manifestation qui réunira 28 nations et 150 compétiteurs. Une belle récompense et une belle occasion de promouvoir la pêche!

Il y a dans notre département des cours d'eau pour faire le bonheur des pêcheurs au coup et qui ravissent nos visiteurs.





Qualité de l'habitat, libre-circulation, qualité d'eau et débits sont les quatre piliers qui fondent la richesse piscicole de nos cours d'eau. De leur évolution, favorable ou défavorable, dépendra la pêche de demain. Ils sont donc l'objet de notre part d'une attention permanente, particulièrement importante en 2005 tant l'actualité sur ces sujets a été fournie.

Qualité des milieux

Valse hésitation

L'hydromorphologie (nom savant de la qualité de l'habitat) est reconnue comme étant l'un des paramètres les plus importants pour atteindre le bon état écologique des cours d'eau, objectif de la DCE (1). De ce fait, les procédures administratives relatives à la gestion des cours d'eau intègrent de plus en plus souvent des actions visant à améliorer ce paramètre. C'est le cas des SAGE (2) et des CRE (3) auxquels nous participons activement. Ainsi, sur l'Arz, dans le cadre du CRE, des travaux

de réhabilitation des habitats devraient être proposés sur une douzaine de kilomètres. De même, le SAGE « Blavet », actuellement en phase de consultation intègre de nombreuses prescriptions en ce sens (voir encadré).

Des dégradations encore à craindre

Réhabilitation donc, mais également diminution des dégradations constatées. Les linéaires recalibrés ou rectifiés, ainsi que les drainages de zones humides, sont désormais très encadrés et se raréfient, preuve que le travail d'information réalisé depuis plusieurs années est efficace. Malgré tout, le recours à des procédures judiciaires s'avère encore parfois nécessaire et plusieurs ont donc été conduites en 2005; toutes ont connu des conclusions favorables. Pour autant, rien n'est acquis et un retour en arrière reste à craindre; pour preuve, les pressions très importantes visant à restreindre la notion de cours d'eau pour s'exonérer des contraintes environnementales (voir encadré). Autre élément favorable dû à la DCE, la libre-circulation piscicole, en particulier pour la truite, est de mieux en mieux prise en compte. Également intégrée dans les procédures CRE et SAGE, cette problématique connaîtra rapidement des améliorations considérables par l'aménagement des buses. Là aussi, les opérations pilotes en cours montrent à la fois la faisabilité et l'efficacité de ces opérations pour favoriser la reproduction des truites.

En matière de qualité de l'eau, les programmes engagés depuis 15 ans (PMPOA, BEP) tardent à porter leurs fruits, en particulier sur les aspects « nitrates » et « eutrophisation ». En dépit des discours entendus ici et là faisant état d'une nette amélioration de la situation, les résultats affichés par l'observatoire de la qualité de l'eau montrent au contraire une stagnation des résultats.

Reculs réglementaires

Dans ce contexte, les nouvelles contraintes environnementales, progressivement

◀ Un exemple de recul réglementaire en 2005: les bandes enherbées ne seront obligatoires que pour les cours d'eau « trait plein » sur la carte IGN, alors qu'elles auraient dû concerner tous les cours d'eau dès 2007.

édictees (bandes enherbées, limitations d'utilisation de produits phytosanitaires, règles relatives au phosphore), pourraient apporter beaucoup. Pourtant, leur application, souvent limitée aux seuls cours d'eau les plus importants, en limitera fortement l'efficacité. De même, comment comprendre, et admettre, les reculs réglementaires constatés en 2005:

- diminution de 35 mètres à 10 mètres de la distance de sécurité pour l'épandage en bordure de cours d'eau
- hausse du seuil de déclaration pour les élevages de veau, de volaille, permettant une extension de ces élevages, y compris dans les zones en excédent structurel d'azote
- limitation aux seuls cours d'eau les plus importants (trait plein de la carte IGN au 1/25 000^e) des obligations relatives aux bandes enherbées, alors qu'on nous annonçait la prise en compte dès 2006 des cours d'eau en trait discontinu et en 2007 de tous les cours d'eau.

Trois pas en avant, trois pas en arrière...! A trop pratiquer la valse-hésitation, c'est l'efficacité des mesures de lutte contre la pollution des eaux d'origine agricole qui est mise en cause.

C.L.C.

- (1) Directive Cadre Européenne sur l'Eau
- (2) Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- (3) Contrat Restauration Entretien

Un SAGE pour le Blavet

Six années après sa création (6 octobre 1999), la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin du Blavet a validé le projet de SAGE. Ce document est le fruit d'un (très) important travail de groupe, composé de trois phases successives (diagnostic, scénarios et préconisations) ayant pour enjeu de gérer l'eau du bassin versant dans ses différentes composantes et ses usages: AEP (*), lutte contre les inondations, tourisme, protection du milieu aquatique et des peuplements piscicoles, etc.

Au final, un document équilibré, intégrant de nombreuses préconisations favorables aux peuplements piscicoles, dont la mise en oeuvre devrait apporter un réel plus dans les prochaines années.

Reste un débat, engagé mais non clos, celui de la restauration à l'état naturel de la section du Blavet située entre Pontivy et Guerledan qui, malgré son intérêt économique démontré et sa pertinence, par exemple au regard de la Directive Cadre Européenne, se heurte encore à quelques fortes oppositions.

Adopté à l'unanimité moins deux voix (celles des deux chambres d'agriculture), le projet de SAGE doit maintenant être soumis à un temps de consultation avant une adoption prévue fin 2006.

(*) Alimentation en Eau Potable

Menace sur les cours d'eau



Vision d'un passé révolu, ou spectacle d'un avenir proche? La question reste malheureusement posée!

Pendant trente années, de 1960 à 1990 environ, nos cours d'eau ont subi l'assaut des pelleteuses dans le cadre des travaux d'hydraulique agricole; avec les résultats désastreux que l'on sait sur les peuplements piscicoles, truites en particulier, mais aussi sur l'écoulement des crues, le soutien des étiages et la pollution de l'eau.

Heureusement, depuis dix ans, l'application de nouvelles lois (sur la pêche de 1986 et sur l'eau de 1992) ont permis de modifier les comportements et de stopper ces destructions suicidaires (85 % de notre eau potable est pompée directement dans nos cours d'eau). Désormais, nos ruisseaux, même recalibrés par le passé sont reconnus comme tels pour peu qu'ils présentent les caractéristiques admises par la jurisprudence: écoulement non directement lié à un épisode pluvieux, présence d'un lit permanent naturel à l'origine et d'une vie aquatique... Ceux qui sont en bon état sont protégés, et ceux qui ont été dégradés pourront être réhabilités.

Mais, cela gêne! Parce que la présence d'un cours d'eau entraîne des contraintes environnementales pour l'agriculture, certains lobbies agricoles oeuvrent « en haut lieu » afin que ne soient reconnus comme ruisseaux que ceux répertoriés en traits pleins sur la carte IGN au 1/25000^{ème}. Déjà, certains textes s'appuient sur cette définition (éco-conditionnalité, bandes enherbées...). D'autres pourraient les rejoindre comme les règles relatives à l'épandage.

Et comme ce qui n'est pas un cours d'eau est considéré comme fossé, le risque est grand d'un rapide retour en arrière. Bonjour tristesse!



▲ En application de la DCE, SAGE et CRE intègrent de plus en plus souvent des actions de réhabilitation de cours d'eau ou d'amélioration de la libre-circulation piscicole.



Ne lancez pas
votre ligne,
sous les lignes

Crédit Mutuel de Bretagne
banque à quel parler

CMB de Vannes Le Pouffanc
Route de Nantes - Le Pouffanc
56860 SENE
Tél. 02 97 54 77 70 - Fax 02 97 54 77 89

Horaires :

- Mardi 8 h 45 - 12 h / 13 h 30 - 18 h
- Mercredi 8 h 45 - 12 h / 13 h 30 - 18 h
- Jeudi 8 h 45 - 12 h / 15 h 30 - 18 h
- Vendredi 8 h 45 - 12 h / 13 h 30 - 18 h
- Samedi 8 h 30 - 12 h 30

Parue en 2000, la Directive Cadre Européenne impose d'atteindre dès 2015 un objectif de bon état écologique des cours d'eau. L'un des critères d'évaluation retenu est la qualité des peuplements piscicoles, qui dépend notamment de la continuité écologique et de l'hydromorphologie du cours d'eau. Ces thèmes, déjà au centre de notre activité, prennent naturellement de l'ampleur avec la poursuite des opérations de réhabilitation des habitats piscicoles sur le Langonnet ou la Drayac, mais aussi d'aménagement du franchissement d'obstacles pour rétablir la continuité physique des cours d'eau fragmentés par des busages. Le point dans les trois articles suivants.

Plans de Gestion Piscicole : tout un département engagé

Avec trois plans de gestion piscicole signés début 2005 (ceux de Grandchamp, de l'Entente du Haut Ellé et de Quelneuc) et six prévus pour la fin de l'année (Glénac, Guémené, Plouay, Questembert, St Martin sur Oust et Pêcheurs amateurs aux Engins), la totalité des 26 AAPPMA du Morbihan se sera formellement engagée dans cette démarche. Reste maintenant à poursuivre la mise en oeuvre concrète des actions retenues dans les plans, aussi bien en terme de milieu (frayères à brochets, aménagement d'obstacles...) que de loisir pêche (dépliants d'information, panneaux, mise en valeur de sites de pêche...). Signalons également que le Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles, établi en 1997, va être réactualisé sous peu, afin de prendre en compte les évolutions récentes des milieux aquatiques.



La signature du Plan de Gestion Piscicole de l'AAPPMA de l'Entente du Haut Ellé a été l'occasion d'évoquer sa cohérence avec les actions du Contrat Restauration Entretien.

Fractionnés par la multiplication d'ouvrages infranchissables pour les populations piscicoles, certains cours d'eau ont perdu leur continuité physique. La conséquence ? Une réduction drastique des sites de reproduction accessibles. Un phénomène très pernicieux car visuellement bien moins spectaculaire qu'une mortalité par pollution ou sécheresse.



Il engendre en effet des diminutions d'effectifs de salmonidés particulièrement importantes à brève échéance. L'épisode de sécheresse 2003 est venu nous rappeler à quel point la libre circulation piscicole était importante pour une reprise rapide de la vie piscicole après un événement de la sorte.

L'étude Arz fait tache d'huile

Au vu des résultats obtenus lors de l'étude réalisée en 2004 sur les conditions de libre circulation piscicole sur le bassin versant de l'Arz (voir encadré), la Fédération a souhaité engager en 2005 un travail similaire sur deux autres bassins versants : les Arches (102 ouvrages expertisés) et le Trévelo (près de 280 ouvrages expertisés). A l'heure où nous rédigeons cet article, les résultats de ces deux études sont en cours d'analyse. Des expertises similaires seront également réalisées en 2006 sur deux autres bassins versants : le Liziec et le Tohon Kervilly.

2005 : les truites pourront monter plus haut sur l'Inam !

L'AAPPMA de Gourin s'est lancée dans l'aménagement du franchissement de cinq obstacles sur l'Inam et ses affluents dans le domaine de Tronjoly à Gourin, en collaboration avec la commune. Il s'agissait de 2 buses mal calées, un ancien pont, un seuil naturel, ainsi qu'une prise d'eau. L'AAPPMA a procédé à la mise en place de blocs et de pré barrages pour rehausser la lame d'eau. Au total, ce sont

Buses

Premières réalisations

près de 10 km de ruisseaux qui pourront être re-colonisés par les truites de l'Inam. Signalons qu'un aménagement de buse a également été réalisé sur le ruisseau du Trémaret, dans le cadre de l'opération Drayac, ouvrant près de 2 km de ruisseau.

2006, poursuite des actions concrètes

2006 devrait voir les premiers aménagements d'ouvrages infranchissables préconisés dans le cadre de l'étude buses Arz. Cinq ouvrages seront ainsi aménagés sur des affluents de l'Arz. De plus, nous pouvons également nous féliciter de l'intégration de la problématique franchissement de buse au niveau du CRE Arz. En effet, l'année 2006 devrait voir les premiers aménagements de buses dans la partie haute du bassin versant, dans le cadre du CRE.

Autre CRE, mais démarche identique : sur le Blavet, une buse a été remplacée par un pont cadre sur le bas du ruisseau de Kervihan, ruisseau pépinière pour les truites, mais aussi pour les saumons !



6 ouvrages sur 10 infranchissables !

Parmi les principaux résultats de l'étude sur la libre circulation piscicole sur le bassin versant de l'Arz (aval du pont Guillemet) on retiendra : 387 ouvrages expertisés, dont 59 % sont infranchissables. Pour 71,5 % de leur linéaire, les affluents sont déconnectés du cours principal, soit 144 km ; 72 % des obstacles répertoriés sont des buses (simples ou multiples) ; 78,8 % des ouvrages de routes communales sont infranchissables et 73 % pour les routes départementales. La faible lame d'eau dans l'ouvrage est une cause présente dans 82 % des cas d'infranchissabilité, traduisant la plupart du temps un mauvais calage.



Même si le mauvais calage reste l'une des principales causes d'infranchissabilité, certains ouvrages deviennent infranchissables du fait de leur obturation par des corps flottants. Ces obstacles pourraient rapidement redevenir franchissables et ce à moindre frais.

La mise en place de pré-barrages, en rehaussant la ligne d'eau à l'aval, permet de réduire la hauteur à franchir par la truite. Attention, ces travaux, comme toute intervention sur les cours d'eau, doivent faire l'objet d'une démarche administrative préalable !



Maison de l'eau et de la pêche

L'Ecluse
56140 Malestroit
Tél. 02.97.75.26.50

Entrée : 2€
(gratuit pour les pêcheurs munis de leur carte de pêche et les enfants de - de 10 ans)

Aquariums d'eau douce
Poissons du bassin de l'Oust
Maquettes • Vidéo
Matériels anciens et récents

OUVERTURE :
14 h à 19 h tous les jours
entre le 15 juin et le 15 septembre,
ainsi que le WE et les jours fériés
du 1^{er} mai au 14 juin

RAPALA FRANCE
La puissance des marques

RAPALA **STORM** **SHIMANO**

Sur le Langonnet, 2005 signe la deuxième année de travaux - sur les trois prévues - du projet de réhabilitation d'habitats piscicoles. Une action d'envergure, débutée à l'automne dernier (voir revue 2004) ayant pour objectif à terme de remettre en état la population de truites par reconstitution de la qualité de son habitat. Sur 5 300 mètres de rivière, les effets sont déjà là.

Langonnet Du nouveau à l'ouest...

Les faibles pluies d'hiver n'ont pas optimisé le travail des différents aménagements réalisés en 2004. Et pourtant, les premiers effets n'ont pas tardé à se faire sentir : des frayères de truites ont pu être observées cet hiver au droit de certains ouvrages. De la même façon, les premières fosses, signes d'une diversification des écoulements, sont apparues à l'aval des seuils.

2005 : quoi de neuf ?

D'un point de vu administratif cette année 2005 a été marquée par le déroulement d'une enquête publique du 06 au 23 septembre 2005 à la mairie de Langonnet. Cette dernière s'inscrit dans le cadre de la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau à laquelle notre projet a été soumis. A l'issue de celle-ci, aucune remarque n'a été relevée. En ce qui concerne l'aspect technique, 1 550 mètres ont été réhabilités par les équipes d'entretien de la Fédération, sous la direction d'un chargé d'étude. La réalisation de près de 150 ouvrages hydrauliques (seuils, épis, fascines... voir encadré) devrait recréer à plus ou moins longue échéance autant d'unités de vie potentielles pour de futurs géniteurs de truites.

A l'école du chantier

Les travaux 2005 ont également été l'occasion pour les enfants de la commune de s'associer à ce projet. En effet, le 3 juin dernier, les élèves de l'école Jean Moulin ont observé leur rivière sous un aspect différent et participé concrètement au projet. Au programme de la journée :



En accélérant localement les écoulements, certains ouvrages ont déjà induit un premier tri granulométrique recréant ainsi des conditions plus attractives pour la fraie des salmonidés et des fosses favorisant l'accueil des géniteurs.

découverte de la biologie de la truite fario en classe, suivie d'un atelier pratique alliant découverte des macro invertébrés, réalisation de petits aménagements et plantation d'un aulne. A la fin de la journée chacun s'est donné rendez-vous au printemps prochain pour venir observer les changements ! Avec la fin de cette tranche 2005 se profile déjà à l'horizon la dernière ligne droite de ce projet de réhabilitation (2006) et avec elle, la nécessité de tirer les premiers enseignements. Dans cette optique, en plus de l'important suivi environnemental mené chaque année, les premières pêches électriques seront réalisées l'an prochain pour mesurer les effets de ces aménagements.

Y.F.



Langonnet

La tranche 2005 en chiffres

- >>> 1 550 m réhabilités
- >>> 25 épis en pierre
- >>> 53 épis en pieux jointifs
- >>> 6 seuils en pierre
- >>> 80 m de sous-berges (abris truites)
- >>> Une centaine de mètres de fascines
- >>> 45 tonnes de blocs
- >>> 700 m de plantation
- >>> 70 journées de chantier

Le montant de cette tranche 2005 s'élève à 43 000 euros, financés à hauteur de :

- >>> Conseil régional de Bretagne : 15 %
- >>> Conseil Général du Morbihan : 15 %
- >>> Agence de l'eau Loire Bretagne : 50 %
- >>> Pêcheurs : 20 %

Travaux également engagés sur la Drayac. Sur ce petit cours d'eau côtier, géré par la Gaule Muzillacaise, le diagnostic avait mis en avant comme principaux facteurs limitants le déficit en abris de ce cours d'eau et la difficulté d'accès aux zones de fraie dans une rivière uniformisée par des recalibrages.

Pêcheurs et agriculteurs riverains se sont donné la main pour réaliser ces aménagements. Une collaboration efficace et qui favorise le dialogue.



Cette opération est inscrite dans le cadre du volet « Milieu aquatique et poissons migrateurs » du Contrat de Plan Etat-Région 2000 - 2006. Le montant total des dépenses s'élève à 20 000 euros. Le financement est assuré par :

- >>> Conseil Régional de Bretagne (15 %),
- >>> Conseil Général du Morbihan (15 %),
- >>> Agence de l'eau Loire Bretagne (50 %),
- >>> Pêcheurs (20 %).



Dans le reste du Morbihan : processus enclenché

Dans le prolongement des expériences conduites sur le Langonnet et la Drayac, d'autres réhabilitations d'habitats sont prévues sur plusieurs bassins. Ainsi, des études ont été menées cette année sur l'amont du bassin du Lac'h, sur le Sal et le Dolivet (affluent de l'Oust), afin de préciser leur situation et d'y proposer des aménagements piscicoles. Dans ces 3 cas, les principaux facteurs limitants pour la truite sont l'uniformité du milieu, le colmatage des frayères, le déficit en abris hydrauliques, ainsi que la discontinuité entre zones de grossissement et de reproduction. Ces perturbations sont liées au recalibrage et à la rectification du lit, mais aussi à la multiplication des points d'abreuvement direct du bétail et à la présence d'obstacles infranchissables. Pour y remédier, la réhabilitation prévue consiste notamment à diversifier les écoulements par la mise en place de déflecteurs, à réduire la largeur excessive du cours d'eau, à mettre en place des abris piscicoles (sous-berges, blocs...), à remplacer les abreuvoirs par des pompes de prairie, et également à aménager le franchissement des obstacles.

À la suite d'une première journée test réalisée en juin 2004 qui avait mobilisé une trentaine de bénévoles pour la mise en place d'une série de petits aménagements hydrauliques, des travaux d'envergure ont débuté en 2005 sur la Drayac.

L'AAPPMA de Muzillac d'attaque

A la différence de l'opération menée sur le Langonnet, la totalité des aménagements a été réalisée par les bénévoles de la Gaule Muzillacaise et les agriculteurs riverains, sous la direction d'un chargé d'étude de la Fédération. Au final, les travaux 2005 ont permis :

- l'aménagement d'un franchissement de buse par la création d'un pré barrage ainsi que l'entretien et la création d'abris piscicoles sur les 450 m aval du ruisseau de Trémaret
- l'entretien et la mise en place de blocs rocheux sur 520 m du cours principal de la Drayac en amont du pont de Sulé
- la plantation des bords de berges et la réalisation d'aménagements complémentaires (franchissement de clôtures, mise en place de 2 pompes de prairie)

Première année test

Cette opération 2005 inaugure un vaste programme de réhabilitation à l'échelle du bassin versant de la Drayac qui prévoit d'intervenir sur 5 à 6 km de cours d'eau répartis en 3 ou 4 tranches de travaux. A noter que des pêches électriques devraient être prochainement organisées pour d'une part faire le point sur l'efficacité des aménagements mais également vérifier les capacités de production en truitelles des principaux affluents de la Drayac.

Y.F.

Chasse - Pêche

Jean-Luc JEZO

Point pilote Markor

56500 Bignan

02 97 60 57 01





1 550 mètres de plus réalisés en 2005 sur le Langonnet (ici pose de fascines), alors que les premiers aménagements montrent déjà leurs effets.

Les enfants de l'école Jean Moulin ont pu participer activement à la réhabilitation de leur rivière lors d'une journée au cours de laquelle ils ont pu s'essayer à la réalisation de fascines, d'abris piscicoles ainsi qu'à la plantation d'arbres de rive.



46 tonnes de blocs, et pas mal d'huile de coude des bénévoles de la Gaule Muzillacaise pour ces abris piscicoles qui constitueront les zones refuges des salmonidés de la Drayac.





En 1989, la Fédération du Morbihan pour La Pêche et la Protection du Milieu Aquatique créait sa première équipe de "cantoniers de rivière". Le développement des Contrats Restauration

Entretien a amené une nouvelle organisation de l'activité où les collectivités locales ont un rôle central. Désormais, l'entretien est une activité économique concurrentielle soumise à la procédure des marchés publics, obligeant les pêcheurs à se positionner autrement.

Grâce à la mise en place de la "participation à l'entretien et à la restauration des cours d'eau" en 1987, la création de la première équipe de cantonniers de rivière en 1989 a permis de montrer aux collectivités locales maîtres d'ouvrage et aux financeurs, qu'il était possible d'entretenir les cours d'eau. Ce,

Entretien de cours d'eau Une page est tournée

en se référant à un cahier des charges précis faisant intervenir des techniques douces alternatives à l'action des pelleteuses. Dès 1990, démonstrations pilotes puis contrats de partenariat avec les collectivités locales organisent l'entretien des cours d'eau. L'activité de protection des milieux naturels est alors liée à l'insertion sociale et professionnelle par l'intermédiaire de contrats d'insertion (C.E.S. -C.E.C.) car le marché n'est pas encore solvable pour les entreprises privées. La Fédération et ses équipes est alors un opérateur important.

La révolution des appels d'offre

En 2002, les premiers appels d'offre sont lancés dans le cadre des marchés publics sur les rivières Scorff et l'Ellé. De nombreuses entreprises vont alors se positionner sur le secteur de la restauration et de l'entretien des cours d'eau. Certaines interviennent sur les cours d'eau bretons depuis plus de 10 ans mais d'autres sont nouvellement créées ou proviennent d'autres régions de France. L'activité étant devenue solvable, elle est entrée dans le champ d'application de la TVA, ce qui aurait obligé la FDPPMA 56 à modifier son régime fiscal. Ces nouvelles contraintes et l'aléa des appels

d'offre ont logiquement conduit la FDPPMA 56 à faire évoluer son rôle d'opérateur de terrain. Pendant plus de 15 années la FDPPMA 56 a su asseoir son rôle d'opérateur de terrain à travers ses équipes de cantonniers de rivière où la qualité du travail réalisé, la cohésion des équipes et leur ancrage local étaient des points forts. A contrario, le choix des entreprises, lors des appels d'offre, a parfois privilégié le "moins disant" au détriment du "mieux disant", tant dans le domaine technique que social.

La FDPPMA 56, une référence technique

La FDPPMA du Morbihan dispose d'une solide expérience des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau. Devant l'émergence de nouveaux acteurs : collectivités locales, techniciens de rivière ou nouvelles entreprises, et

Malgré leur nouvelle organisation administrative, les chantiers devront continuer à prendre en compte les besoins des pêcheurs comme la conservation d'abris piscicoles, essentiels pour les peuplements piscicoles.

afin de garantir le maintien d'une qualité de travail nécessaire, la FDPPMA 56 souhaite se positionner sur le transfert des connaissances acquises :

- assistance technique auprès des maîtres d'ouvrage dans les phases d'étude des CRE ou de réalisation des travaux.
- information des techniciens de rivière notamment en ce qui concerne les aspects piscicoles et halieutiques.
- formation des entreprises, opérateurs des travaux, par la mise en place d'une « labellisation » ou certification des intervenants de terrain.
- élaboration de Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) pour la réalisation des travaux.

En complément, la Fédération a décidé de développer les nouvelles techniques d'intervention concernant la réhabilitation des cours d'eau et les aménagements piscicoles.

L'intervention des bénévoles, un axe à préserver

Depuis le début des années 70, les associations jouent un rôle majeur pour la préservation des cours d'eau. Chaque année, plus de 800 pêcheurs restaurent ou entretiennent près de 70 km de rivières et ruisseaux. Cette mobilisation est essentielle car elle constitue une action concrète sur le milieu et montre, si besoin est, l'intérêt des pêcheurs pour les cours d'eau. Elle est également indispensable pour le lien associatif et la relation avec les riverains. Elle marque en outre la présence des pêcheurs sur le terrain. Désormais, les actions se concentrent sur les petits ruisseaux, en marge des CRE, et évoluent de plus en plus vers la réhabilitation des cours d'eau et les aménagements piscicoles. L'action des bénévoles est donc à préserver, voire à développer.

J.C.L.C.



Un partenariat rapproché avec le Conseil Général



La réfection des murs de fuite représente un travail important, ici à l'écluse du Roch sur le Blavet.

Suite aux crues de l'hiver 2000-2001, le Conseil Général du Morbihan a engagé un programme de remise en état des voies navigables : restauration des maçonneries d'écluses, des écoulements, des profondeurs, remplacement des portes d'écluses, etc.

Par ailleurs, un programme conséquent de réhabilitation des berges par technique végétale a été lancé. Ces travaux peuvent avoir un impact important sur les milieux aquatiques et notamment sur la vie piscicole : altération des zones de frayère ou variation des niveaux d'eau pendant les périodes de reproduction.

En 2004 la Fédération du Morbihan pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et le Conseil Général du Morbihan en partenariat avec les services voies navigables de la DDE ont mené une première opération de gestion de la végétation de la rive opposée au halage.

Pour les travaux réalisés en 2005 et 2006, le Conseil Général du Morbihan a confié à la Fédération du Morbihan pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique une mission d'expertise piscicole qui s'articule autour de trois axes :

- >>> la cartographie des zones de frayère des différentes espèces de poissons présentes dans les cours d'eau gérés par le Conseil Général du Morbihan.
- >>> les préconisations relatives à la protection des espèces piscicoles prises lors de la réalisation des travaux.
- >>> un protocole de gestion des niveaux d'eau en fonction des périodes de reproduction des différentes espèces et des obligations de service.

L'application de la réglementation, en ce qui concerne les travaux en rivière et la gestion des niveaux d'eau conduit à une bonne prise en compte de la vie piscicole ; le rôle de la Fédération du Morbihan pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'est situé sur la préconisation des techniques employées.

Cette concertation dans la réalisation des travaux permet à tous les acteurs : le Conseil Général du Morbihan, les services voies navigables de la DDE et les pêcheurs du Morbihan, de faire connaître leur secteur d'activité avec ses exigences, qu'elles soient liées au milieu naturel, techniques dans la réalisation des travaux ou parfois financières et administratives dans la conduite des travaux. Cette opération a ainsi participé au transfert de connaissances, facteur de gestion équilibré des voies navigables du département.



PROCHAINEMENT !

500m²*

Histoires de Pêche...

ouverture MARS 2006

"Soyez patient"

des spécialistes de la pêche en mer et rivière
CONSEIL - EXPERIENCE - COMPETENCE

8, rue des Petits Champs - ZI St-Grégoire / RENNES



Comme annoncé l'an dernier, l'activité animation sur le terrain a été réduite en 2005.

Au grand regret de certains de nos partenaires à qui nous n'avons pu répondre, ou seulement partiellement. Dommage, surtout pour les enfants qui ne sont pas allés à la découverte des cours d'eau



La pêche opère toujours la même fascination.

Les 150 demi journées d'animation réalisées en 2005 (270 en 2004) nous auront permis au travers de projets en milieu scolaire comme S « eau » S Blavet, l'aménagement du ruisseau de Langonnet, ... de rester positionnés dans notre rôle de sensibilisation à l'environnement. Les séances d'initiation à la pêche et les mini stages que nous avons encadrés pendant les vacances scolaires

Animer Pour valoriser nos rivières

confirment une nouvelle fois que la pêche conserve toute son attractivité auprès des enfants pour qui la prise d'un premier poisson, peu importe l'espèce et la taille, demeure un moment magique. Et si pour une majorité des enfants, cette première approche de la pêche n'a pas de suite immédiate, elle en aura peut être une un jour pour certains qui se rappelleront cet agréable moment passé au bord de l'eau.

Communiquer et informer

Deux actions importantes auront été menées en ce sens en 2005. La première a été la mise en place de la Carte d'Identité Halieutique adressée à 11 000 pêcheurs. Ce premier envoi a été réalisé d'après un fichier 2003, ce qui explique que certains d'entre vous ne l'aient pas reçu. Pour la plupart, ils en seront destinataires avant l'ouverture de la pêche à la truite 2006. La deuxième action importante à laquelle nous avons assez largement participé a été la campagne de communication engagée par l'Entente Halieutique du Grand Ouest, qui a permis de mettre à disposition des AAPMA et des dépositaires différents supports et outils (dépliants, affiches, présentoirs).

Valoriser notre département

La réflexion que nous avons engagée en 2004 avec le Comité Départemental du Tourisme s'est poursuivie en 2005. Nous avons participé à plusieurs réunions de travail pour la mise en place du schéma



Les enfants peuvent devenir acteurs de leur environnement.

de développement du tourisme qui devrait être validé prochainement. Souhaitons que les propositions et suggestions que nous avons faites soient prises en compte et que la filière tourisme pêche en eau douce dispose de moyens qui permettent de la développer. Cela passera par la mise en place d'un réel partenariat entre les différents acteurs de la filière. C'est ce qui s'est fait en 2005 avec le CDT pour l'accueil de journalistes halieutiques. Le reportage paru dans le numéro d'ouverture de la revue « Salmo truite magazine » confirme que notre département ne manque pas d'atouts pour développer cette filière touristique. (Voir page 37).

Y.L.C.

Cahier Spécial pêche

Suggestions à un pêcheur curieux

Lequel d'entre nous n'a pas entendu de la bouche d'un collègue pêcheur ou lui-même prononcé ces quelques mots : Il n'y a plus de poisson!!! Si ça continue... Cette réflexion amène quand même quelques questions.

La première étant peut être de se demander si la pêche n'a pas évolué, et la seconde, pourquoi nous allons à la pêche? N'est ce pas avant tout pour passer un bon moment et se faire plaisir!

Les cours d'eau sont toujours aptes à nous procurer beaucoup de bonheurs, pour peu que l'on soit un peu curieux.

Alors :

- N'hésite pas à essayer de nouvelles techniques pour le poisson que tu as l'habitude de rechercher.
- Tous les poissons sont intéressants à pêcher. N'en néglige aucun.
- Le matériel de pêche a beaucoup évolué depuis quelques années. Pêcher avec un matériel plus léger, plus fin, peut te faire connaître de nouvelles sensations.
- Le département possède un réseau hydrographique très important et varié, alors n'hésite pas à changer de secteur de pêche.
- Dès que tu en as l'occasion, partage ta partie de pêche avec un ami. Vous aurez sans doute quelques petits trucs et expériences à échanger puis beaucoup à raconter.
- Si au cours d'une partie de pêche tu as repéré un joli poisson, prends le temps d'observer et de comprendre son comportement avant de le pêcher.
- Si tu as conservé un poisson pour le manger, regarde donc ce qu'il a dans l'estomac.
- Dès que tu en as l'occasion, prends le temps de discuter avec un « vieux » pêcheur.
- Quelques toutes petites modifications aux montages existants peuvent parfois faire la différence.

En résumé, pour un pêcheur, la curiosité n'est surtout pas un vilain défaut. C'est plutôt une belle qualité.





Les meilleurs conseils
VENTES SUR PLACE, PAR CORRESPONDANCE
Zone de Tréhonin PONTIVY LE SOURN
☎ 02 97 25 36 56
www.ardent-peche.com

COTES D'ARMOR

ILLE ET VILAINE

FINISTÈRE

LOIRE ATLANTIQUE



-  Cours d'eau de 1^{ère} catégorie
-  Cours d'eau de 2^e catégorie
-  Routes principales
-  Siège d'une association de pêche
-  Principaux plans d'eau (voir tableau page 23)
-  A visiter

Réglementation 2006 : fiche pratique

>>> Dates d'ouverture

- 1^{re} catégorie et truites : du 11 mars (à 8h00) au 17 septembre inclus

- 2^{de} catégorie* :

a) brochet, black-bass, perche, sandre : du 1^{er} janvier au 29 janvier et du 13 mai au 31 décembre

b) poisson blanc : toute l'année

c) saumon, alose : la réglementation n'étant pas connue à la date d'impression, les pêcheurs de saumons et d'aloses sont invités à se renseigner auprès de leur dépositaire ou de la Fédération en début de saison. Un document d'information sera mis à leur disposition dès que possible.

* Attention : le lac de Guerledan est soumis à la réglementation des Côtes d'Armor.

>>> Heures d'ouverture

Hormis les dérogations spécifiques au jour de l'ouverture et à la pêche de la carpe de nuit, la pêche ne peut s'exercer plus d'une 1/2 heure avant le lever du soleil ni plus d'une 1/2 heure après son coucher. Les heures de lever et coucher du soleil à prendre en compte sont les heures locales (peuvent être consultés certains

annuaires de marées édités localement et indiquant les heures de lever et de coucher du soleil calculées en heures légales pour la région par le bureau des longitudes de Paris).

>>> Tailles légales de capture

- truite : 20 cm (23 cm sur les cours d'eau classés à saumons)

- saumon : voir réglementation spécifique

- sandre : 40 cm

- black-bass : 30 cm

(en seconde catégorie)

- brochet : 50 cm (en seconde catégorie)

>>> Nombre de lignes autorisées

- en 1^{re} catégorie : une seule ligne sauf sur certains plans d'eau de première catégorie sur lesquels l'usage de deux lignes est autorisé (cf. liste page 25). Sur ces plans d'eau, les dates d'ouverture restent celles valables en 1^{re} catégorie.

- en 2^{de} catégorie : 4 lignes.

Attention : les lignes doivent constamment rester sous la surveillance du pêcheur.

>>> Limitation de captures

- Truites : maximum de 10 truites par jour

par pêcheur

- Vairons : maximum de 50 vairons par jour par pêcheur

- Saumons : quotas annuels (TAC) non connus à la date de remise à l'imprimeur. Se renseigner ultérieurement.

>>> Pêche en marchant dans l'eau

En vue de la protection des frayères, la pêche en marchant dans l'eau (wading) est interdite en première catégorie entre l'ouverture et le 14 avril inclusivement.

>>> Quelques rappels réglementaires importants :

- L'usage de l'asticot comme amorce ou appât est interdit dans toutes les eaux de la première catégorie, cours d'eau ou plan d'eau, y compris sur les plans d'eau de 1^{re} catégorie sur lesquels l'usage de 2 lignes est autorisé.

- La pêche du saumon est limitée aux seuls cours d'eau classés à saumons et ne peut se pratiquer qu'à partir de la rive.

- La pêche dans les écluses, les passes à poissons et les pertuis de moulins est strictement interdite.



Principaux cours d'eau et plans d'eau

Le tableau ci-dessous présente en condensé les principaux cours d'eau et plans d'eau du département.

Les X, symbolisant l'abondance pour chaque espèce, constituent une indication tout au plus.

Les AAPPMA sont citées d'aval en amont.

Rivière	AAPPMA Gestionnaire	Q ^u	Espèces	GP	
Bassin de la Vilaine	La Vilaine	La Roche Bernard	XXX XXX	Gardon, tanche, brème, carpe, anguille Sandre, brochet, perche	H
	L'Oust	La Gacilly, St-Martin	XXX XX	Tous poissons blancs Sandre, brochet, perche	H
	L'Yvel	Ploërmel, Maunon	X X XX	Truite Brochet, perche Sandre, poisson blanc	H
	Le Ninian	Ploërmel, Truite du Porhoët	X XX	Truite Brochet, perche, poisson blanc	H
	L'Aff	La Gacilly, Quelneuc, Guer	X XX	Truite Poisson blanc et carnassier	H
	L'oyon	Guer	X	Truite	H
	La Claie	Malestroit, Vannes, Ploërmel, Locminé	XX	Truite, brochet, gardon, Vandoise, tanche	H
	L'Arz 1 ^{re} catégorie	Gaule de Lanvaux, Questembert, Vannes	XX X	Truite, brochet, perche Poisson blanc	H
	L'Arz 2 ^e catégorie	Gaule de Lanvaux, Glénac	XXX	Brochet, poisson blanc	H
	Le Sedon	Josselin	XX	Truite	P
Bassins côtiers	Le Loch	Auray, Grand-Champ	XX	Truite, poisson blanc, brochet	H
	Le Tohon, Le Kervily	Questembert	XXX	Truite	P
	Le Liziec,	Vannes			P
	Le Meucon	Vannes	XX	Truite	H
	Le Kergroix	Auray	XXX X	Truite (fario et de mer) Saumon	P
Bassin de l'Elle	Le Ruisseau du Pont du Roch	Lorient	XX X	Truite (fario et de mer) Saumon	H
	Le Sal	Auray, Vannes	X	Truite, poisson blanc, carnassier	H
	Canal de jonction	Pontivy, Rohan	XXX	Carnassier, poisson blanc	H
Bassin du Blavet	Le Blavet	Lorient, Baud Melrand, Pontivy	XXX XX X XX X	Gardon, brème Sandre, perche, autres blancs Brochet, truite Saumon (en aval) Truite de mer (en aval)	H
	La Vieille Rivière de St Aignan	Pontivy	XXX	Truite, poisson blanc, carnassier	H
	L'Evel	Baud, Locminé	XX X X	Poisson blanc, brochet Truite Saumon (en aval)	H
	Le Tarun	Baud, Locminé	XXX	Truite	P
	La Sarre	Melrand, Guéméné	XXX	Truite	P
	Le Brandifrou	Melrand	XXX	Truite	P
	Le Sebrevet	Lorient	XXX	Truite	P
	Le Kersalo	Lorient	XXX	Truite	P
	Le Temple	Lorient	XXX	Truite	H
	Bassin du Scorff	Le Scorff	Plouay, Guéméné	XX XX X	Truite Saumon Brochet, poisson blanc
Le R. de S' Sauveur		Plouay	XXX	Truite	P
Bassin de l'Elle	La Laita		XX	Truite, saumon	P
	L'Ellé	Entente du haut Ellé	XX XX	Truite Saumon, brochet, poisson blanc	P
	Le Naic	Entente du haut Ellé	XXX	Truite	P
	L'Inam et son affluent le ruisseau du Duc	Entente du haut Ellé, Gourin	XXX XX	Truite Saumon	P
	Le Langonnet	Entente du haut Ellé	XX	Truite	P
	Le Rozo	Entente du haut Ellé	XX	Truite	P
L'Aër	Guéméné, haut Ellé	XX	Truite	P	

GP : Gestion Piscicole

H : Halieutique (avec introduction de poissons)

P : Patrimoniale (sans introduction de poissons)

Principaux plans d'eau	N° de carte	Gestionnaire	Possibilité pêche en barque	Quantité	Espèces
Étang de Lannec	1	AAPPMA de Lorient	Oui (2)	XXX XXX	Perche, brème, gardon, carpe Brochet
Étang au Duc (Ploërmel)	2	AAPPMA de Ploërmel	Oui (1)(3)	XXX XX	Sandre Brochet, poisson blanc
Étang de Pont Sal	3	AAPPMA de Vannes	Non	XX	Brochet, brème, gardon
Étang de Pen Mur	4	AAPPMA de Muzillac	Non	XXX X	Poisson blanc Brochet, perche
Étang de Noyal	5	AAPPMA de Vannes	Non	XXX	Brochet, perche, sandre, carpe, gardon, brème
Étang de la Forêt	6	AAPPMA de Grand-Champ	Oui (2)	X	Carnassier, poisson blanc
Étang du Moulin Neuf	7	AAPPMA de Lanvaux, de Questembert	Non	XXX	Brochet, perche, carpe
Étang de Tréarlay	8	AAPPMA d'Auray	Oui (2)	XX	Brochet, poisson blanc
Étang de Tregat	9	AAPPMA de Vannes	Non	XX X	Sandre Poisson blanc
Étang de Château Tro	10	AAPPMA La Truite du Porhoët	Non	X	Brochet, poisson blanc
Étang au Duc (Vannes)	11	AAPPMA de Vannes	Non	XX	Poisson blanc, carnassier
Grand étang de Kerguehenec	12	AAPPMA de Locminé	Non	XXX XX	Poisson blanc, carnassier
Étang du Valvert	13	AAPPMA de Pontivy	Non	XX	Poisson blanc, carnassier
Étang du Bel Air	14	AAPPMA l'Entente du Haut Ellé	Oui (2)	XXX	Poisson blanc, carnassier
Étang du Dordu	15	Commune de Langoëlan	?	X	Poisson blanc, carnassier
Étang de Réguiny	16	Assoc. des Pêcheurs de Réguiny	?	XX	Poisson blanc, carnassier.

Tous ces étangs sont classés en 2^{de} catégorie.

(1) : nécessite l'acquisition d'une carte spécifique (12€)

(2) : moteur thermique interdit (3) : moteur thermique interdit si > 6 cv.

Les deux étangs du Dordu et de Réguiny étant non réciprocaires, il est nécessaire d'acquiescer auprès du gestionnaire concerné un droit de pêche spécifique en sus de votre carte d'AAPPMA et des taxes piscicoles.



500 m²



Des professionnels indépendants à votre service

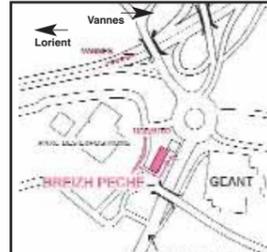
Le plus grand choix de Bretagne Sud

Marques : Daiwa, Shimano, Zenaq, Tenryu, la gamme Abers, Mitchell, Sert, leurres Ultimates, Illex, Megabait, Pafex, Lucky Craft, Hart, Smith, Delalande, Mepps et toutes techniques

87, rue Ambroise Croizat • 56600 LANESTER

Tél. 02 97 76 38 38 • e.mail : breizh.peche@wanadoo.fr

Ouvert du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h



Parcours où la pêche de la carpe est autorisée à toute heure

- » Le BLAVET: sur la partie située entre l'écluse n° 19, dite de Minazen, et l'écluse n°23, dite de Kerrousse, communes de LANGUIDIC et INZIN-ZAC-LOCHRIST.
- » Le BLAVET: sur la partie située entre l'écluse n°16, dite de Saint Adrien, et l'écluse n° 18, dite de Sainte Barbe.
- » Le BLAVET: sur la partie située entre l'écluse n°8, dite de Guern, et l'écluse n°9, dite de Saint Nicolas des Eaux.
- » Le BLAVET: sur les biefs dits "de la Ville" et "de la Cascade", soit entre l'écluse de Lestitut (n°2) et l'écluse de la Cascade (n°108).
- » Le canal de NANTES à BREST (OUST canalisée): entre le pont de la RN 166 au Roc Saint André et l'écluse n°28 dite de "La Ville aux Figlins".
- » Le canal de NANTES à BREST (OUST canalisée): sur le bief compris entre l'écluse n°25 dite de Malestroit et l'écluse n°24 dite de Foveno, uniquement côté halage (commune de Saint Congard).
- » L'OUST, du Pont du Guélin au mur du château de la Luardaye.
- » L'OUST, entre le chemin d'accès au château de BORO, à l'aval, et le ponton d'abordage de l'île aux pies, à l'amont, commune de S' Vincent sur Oust (rive droite uniquement concernée).
- » Étang communal de la FOLIE en MAURON: sur la totalité de son périmètre (Embarcations et écho-sondeurs interdits).
- » Étang au DUC de PLOËRMEL: sur les sections comprises entre "Bengui" (commune de Loyat) et "La rivière Cornillet" (commune de Taupont) pour la rive côté Taupont et de la maisonnette SNCF (commune de Loyat) au parking de Grand-castel (exclu) (commune de Ploërmel) pour la partie Est.
- » L'étang communal de la PEUPLERAIE à LA TRINITE PORHOËT: sur la totalité de son périmètre.
- » L'étang au DUC à VANNES: sur la totalité de son périmètre.
- » L'étang de ST MALO DE BEIGNON: sur la totalité de son périmètre.
- » L'étang de LANNENEC (communes de Ploemeur et Guidel): sur la totalité de son périmètre.
- » L'étang de KERLOQUET à CARNAC: sur la totalité de son périmètre.
- » L'étang du VALVERT en NOYAL PONTIVY: sur la totalité de son périmètre.
- » L'étang de BEL AIR en PRIZIAC: sur tout son périmètre.
- » L'étang de la ROCQUENNERIE à LA GACILLY: sur tout son périmètre.
- » L'étang du MOULIN NEUF à ROCHEFORT EN TERRE: sur la totalité de son périmètre, excepté la portion de rive située entre le déversoir et le bout du restaurant.
- » L'étang de REGUINY: sur tout son périmètre.
- » L'étang communal de MENEAC: sur tout son périmètre.
- » L'étang de TREAUAY: sur 350 mètres en aval de la confluence du ruisseau de Sainte Anne et de la retenue (côté Plumergat).
- » L'étang de VAULAURENT à ST MARTIN SUR OUST: sur la totalité de son périmètre.
- » L'étang de la FORET à BRANDIVY: sur la totalité de son périmètre.
- » L'étang de PEN MUR uniquement à Moustero, Pen Mur et Trégréhen (postes signalisés) après s'être déclaré auprès de M. LECLAIRE au 02 97 42 85 88.
- » L'étang de KERBEDIC (amont) en SAINT TUGDUAL: sur la totalité de son périmètre.

Toutefois, en dehors des heures normales de la pratique de la pêche:
- Toute utilisation d'esches animales ou de leurres sera interdite,
- Toute capture sera obligatoirement relâchée.

Nota: Les heures de lever et de coucher du soleil à prendre en compte sont les heures locales (peuvent être consultés certains annuaires de marée édités localement et indiquant les heures de lever et de coucher du soleil calculées en heures légales pour la région par le bureau des longitudes de Paris).

Les cours d'eau à saumon

La pêche du saumon n'est autorisée que sur les cours d'eau ou parties de cours d'eau classés à saumon par l'arrêté ministériel du 26 novembre 1987 et désignés ci-après:

- » Le Naic: en aval du pont du C.D. 177.
- » L'Ellé: en aval des ponts de Ker Sainte-Anne sur le C.D. 1, commune de Plouray.
- » L'Inam ou Steir-Laër: en aval du pont du C.D. de Scaër à Gourin au lieu-dit Kerbiquet, commune de Gourin.
- » Le ruisseau du Moulin du Duc: en aval du "Pont du Duc" (ex R.N. 169) près du Moulin du Duc, communes de Le Saint et Langonnet.
- » Le ruisseau de Pont Rouge ou Aër: en aval du Pont de Borne, en limite des communes du Croisty et Saint Tugdual.
- » Le Scorff: en aval du moulin inférieur de Tronscorff, commune de Langoëlan.
- » La Sarre: en aval du pont du C.D. 142 de Baud à Guéméné sur Scorff dit Pont Sarre, commune de Guern.
- » Le Brandifout ou Ruisseau de la Croix Rouge: en aval du pont du C.D. 3 de Bubry à Baud, commune de Bubry.
- » L'Evel: en aval du pont du C.D. 767 (ex R.N. 167) de Pontivy à Vannes, commune de Remungol.
- » Le Loc'h: en aval du pont du C.D. 779 de Vannes à Baud, commune de Brandivy.
- » Le Blavet: en aval du pont du chemin de fer, commune de Pontivy.
- » Le ruisseau de la Demi-Ville ou Kergroix: en totalité, y compris les bras situés en amont du C.D. 102.
- » Le Tarun: en aval de sa confluence avec le ruisseau de Kerguillaume (rive gauche), commune de Locminé.

Plans d'eau de 1^{re} catégorie autorisés à 2 lignes

Par dérogation à la réglementation générale, la pêche peut être pratiquée à l'aide de deux lignes dans les plans d'eau de 1^{re} catégorie suivants:

- » Étang communal de CRUGUEL
- » Étang communal de GUEGON
- » Les deux étangs de la FERME des VAUX sis sur un affluent de la rive droite de l'AFF, commune de GUER
- » Étang communal de PONT AR LEN, GOURIN
- » Étang communal de LANOUEE
- » Étang du PONT BERTHOIS, propriété du Syndicat Intercommunal du Loc'h, commune de LOCQUETIAS
- » Étang communal de LA PRIAUDAIS sis sur la rivière l'OYON, commune de PORCARO
- » Étang communal de PONT NIVINO, PLOUAY
- » Étang communal de PONT SCORFF
- » Étang communal de CELAC sis sur le TOHON, commune de QUESTEMBERG
- » Étang du MOULIN DE LA VALLEE, commune de S' JACUT LES PINS
- » Étang communal de S' NICOLAS du TERTRE
- » Étang communal de SERENT
- » Étang communal de GUERN
- » Étang de KERSTRAQUEL sur MELRAND
- » Les 2 étangs communaux sis au lieu-dit "LETANG aux BICHES", commune de TREDION.
- » Le petit étang de KERBEDIC, commune de SAINT TUGDUAL
- » Étang Fleuri, commune de BUBRY.
- » Étang dit de l'Abbaye à LANGONNET.

La pêche à l'aide de deux lignes peut également être pratiquée dans la LAÏTA (Domaine Public Fluvial): en aval du confluent avec le ruisseau de Kerozec (limite de département) jusqu'à la limite de salure des eaux (lisière de la Forêt de CARNOET du côté du BOIS ST MAURICE).

Pour pêcher dans le Morbihan: cartes et réciprocitys

Nul ne peut se livrer à l'exercice de la pêche s'il n'a pas adhéré à une Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et s'il n'a pas acquitté les taxes piscicoles.

Soucieuses de faciliter la pratique de la pêche, les 26 associations de pêche du Morbihan se sont associées pour proposer aux pêcheurs différentes cartes et réciprocitys répondant à leurs besoins.

En outre, pour encore plus de simplicité, depuis le 1^{er} janvier 2000, la réciprocity fédérale est incluse dans le prix des cartes "membre" et "jeune".

» **La carte de membre d'AAPPMA**: obligatoire à partir de 16 ans, cette carte est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre. Elle permet d'adhérer à l'AAPPMA de son choix et donne accès à tous les parcours gérés par les associations agréées du Morbihan. Elle reçoit la taxe piscicole.

» **La carte jeune**: adaptation de la carte de membre, cette carte est réservée aux jeunes de moins

de 16 ans (au 1^{er} janvier 2006) à qui elle offre les mêmes possibilités que la carte de membre... pour un prix jeune! Elle reçoit la taxe "jeune".

» **La carte découverte**: Cette carte, réservée aux enfants de moins de 10 ans (au 1^{er} janvier 2006), offre la possibilité de pêcher à une seule ligne tenue à la main, pêche au lancer exceptée.

» **Les cartes "vacances"**: Conçues pour permettre aux non-pêcheurs de découvrir la pêche à l'occasion des vacances, ces cartes peuvent être délivrées entre le 1^{er} juin et le 30 septembre. Elles existent sous deux formes:

- Quinzaine: valable 15 jours
- Journalière: valable 1 journée

Durant leur période de validité, associées aux timbres-taxes correspondants, elles offrent les mêmes droits que la carte annuelle.

» **E.H.G.O.**: le département du Morbihan adhère à l'EGHO (voir page 4).



Depuis 2005 la taille légale de capture du black bass est fixée à 30 cm.

Cours d'eau et plans d'eau de 2^{de} catégorie dans le Morbihan

- » 1 La Vilaine.
- » 2 L'Oust non canalisé en aval du déversoir de Coëtprat.
- » 3 Le Ninian en aval de son confluent avec l'Yvel; l'Yvel en aval du moulin de Trégadoret (commune de Loyat).
- » 4 La Claie en aval du déversoir de Bellée (commune de Saint-Congard).
- » 5 L'Aff en aval du Pont Cario situé à environ 330 m en dessous des ouvrages de l'ancien moulin du Chatelier (commune de Comblessac - Ille et Vilaine).
- » 6 L'Arz en aval du 2^e pont d'Arz, C.D. n° 14 en limite des communes de Peillac et Saint-Jacut-Les-Pins.
- » 7 Canal de Nantes à Brest, la Rigole d'Hilvern.
- » 8 Canal du Blavet.
- » 9 Le Loc'h, du barrage du moulin de Pont Brech, à l'amont, au barrage A.E.P. de Tréauray à l'aval.
- » 10 Le Sal, de la ligne SNCF à l'amont à la chaussée de Ker-Royal à l'aval.
- » 11 La rivière de Saint-Eloi en aval des ponts de Kerguest et de Moustero.
- » 12 Le Trévelo, en aval de sa confluence avec le ruisseau de Bourg-Pommier (y compris l'ensemble des douves, fossés, noues et boires situés dans les marais avec lesquels il communique, ainsi que les parties aval de ses principaux affluents sur une distance maximum de 250 m).
- » 13 Les étangs de plus de trois hectares.

Exonération des taxes piscicoles

Sont exonérés des taxes piscicoles:
- Les conjoints des personnes les ayant acquittées,
- Les titulaires de la carte d'économiquement faible,
- Les grands invalides de guerre et du travail titulaires d'une pension de 85 % et plus,
- Les jeunes de moins de 16 ans.

Cette exonération n'est valable qu'à la condition de pêcher à l'aide d'une seule ligne tenue à la main et équipée de deux hameçons au plus, pêche au lancer exceptée.
Toute autre technique de pêche nécessite l'acquisition des timbres-taxes piscicoles correspondants.

Attention: l'exonération des taxes piscicoles ne vous dispense pas de l'acquisition d'une carte de pêche. En effet, tout pêcheur doit être en possession d'une carte de pêche.

Seuls les jeunes ayant moins de 16 ans au 1^{er} janvier 2006 peuvent bénéficier de cette exonération, qui reste toutefois valable jusqu'à la fin de l'année correspondante.

Tous les autres pêcheurs, y compris exonérés des taxes piscicoles, ont obligation d'acquiescer la carte de sociétaire à plein tarif.

Tarifs des cartes de pêche 2006

(donnant accès à l'ensemble du Morbihan)

- Carte sociétaire: 39 €
- Carte -16 ans: 14 €
- Carte journalière: 7 €
- Carte quinzaine: 18 €
- Carte découverte: 1 €
- (- 10 ans: 1 seule ligne flottante)

» Vignette E.H.G.O. : 16,50 €

- » Taxes piscicoles:
 - Taxe réduite: 17,50 €
 - Taxe complète: 29,50 €
 - Taxe jeunes (-16 ans): 10 €
 - Taxe saumon et truite de mer: 33,50 €
 - Taxe vacances (quinzaine): 12 €
 - Taxe journalière: 3 €
 - Taxe engins et filets: 29,50 €

Nota: Les cartes "quinzaine" et "journalière" sont valables du 1^{er} juin au 30 septembre.

» Où se procurer ces cartes?
Toutes ces cartes sont disponibles chez tous les dépositaires, en particulier chez nos annonceurs qui pourront également vous apporter leurs conseils et vous fournir en matériel adapté.



G. Le Bouedec

PROTECTION PARE-SOLEIL

Robert MOUCHY SA

56220 PEILLAC - 02 99 91 28 22

Stores intérieurs et extérieurs
Bâches • Réparations camping

DEVIS GRATUIT

Fabricant • Installateur

EGC OUEST
Bœuf & Legrand - SGCO

Nous œuvrons pour demain

Travaux Publics
Canalisations • Génie Civil

<p>CENTRE DE NANTES 8, rue d'Allemagne B.P. 23431 44334 NANTES Cedex 3 Tél. 02 51 89 17 30 Fax 02 51 89 17 39</p>	<p>CENTRE DE QUESTEMBERG Z.I. de Lenuit B.P. 4 56230 QUESTEMBERG Cedex Tél. 02 97 26 10 11 Fax 02 97 26 14 73</p>	<p>CENTRE DE PLOEMEUR Route du Fort Bloqué Kervarsenec - B.P. 62 56274 PLOEMEUR Cedex Tél. 02 97 86 33 91 Fax 02 97 86 25 90</p>
--	--	---



Réserves de pêche et réglementations particulières 2006

» Zone d'influence de l'AA.P.P.M.A. d'AURAY

- L'étang de TREURAY : pour la section située entre le pont de la D 19 (limite amont) et le barrage du Moulin de Pont de BRECH (limite aval), soit sur une distance de 200 m.
- Secteur "mouche" : sur le Sal entre la ligne SNCF à l'aval et le moulin de Kerlivio, à l'amont, soit sur 830 m, seule la pêche à la mouche avec remise à l'eau obligatoire est autorisée.

» Zone d'influence de l'AA.P.P.M.A. "ENTENTE DU HAUT ELLE"

- Le ruisseau de CADELAC : du CD 132 à l'amont jusqu'à 200 m avant sa confluence avec l'Aër (limite aval), commune de Priziac.

» Zone d'influence de l'AA.P.P.M.A. de GUEMENE

- La pêche au vairon est interdite sur les affluents de la Sarre, du Scorff et de l'Aër situés sur le domaine géré par l'AA.P.P.M.A. de Guéméné.

- La taille de la truite est portée à 23 cm sur tout le cours du Scorff, de la Sarre, de l'Aër ainsi que de leurs affluents respectifs situés sur le domaine piscicole géré par l'AA.P.P.M.A.

» Zone d'influence de l'AA.P.P.M.A. de GUER Bassin de l'AFF

- Ruisseau du Camp de COETQUIDAN (Ministère de la Défense) : la totalité des ruisseaux, affluents de l'Aër rive droite et de l'Oyon rive gauche, dans leur parcours compris dans l'emprise du Camp de Coëtquidan. Toutefois, les étangs dits de Passonne, du Pré et Le Vieil Étang situés à l'intérieur de ce périmètre ne sont pas concernés par cette interdiction. Nota : Interdiction de circuler avec des véhicules à moteur en rive droite de l'AFF dans le camp de Coëtquidan.

» Zone d'influence de l'AA.P.P.M.A. de LORIENT

- Étang de Saint Mathurin en Ploemeur : autorisation de pêche limitée à l'anse de Kerbernes, à la Pointe des Mariés et à l'extrémité nord du plan d'eau (voir détail des limites sur place). En outre, le nombre de lignes est limité à deux.

» Zone d'influence de l'AA.P.P.M.A. de MALESTROIT

- Canal de Nantes à Brest (Oust canalisé) : 50 mètres à l'aval et 50 m à l'amont de la passe à poissons de BEAUMONT (communes de S' Congard et S' Laurent sur Oust).

» Zone d'influence de l'AA.P.P.M.A. de MAURON

- Ruisseau la Doueff : parcours réservé aux jeunes de moins de 16 ans : de la route de Concoret D2 à l'amont (Le Lavoir), au lieu-dit "Le Cellier" sur la D16 à l'aval, soit sur environ 1 km (commune de Mauron).

» Zone d'influence de l'AA.P.P.M.A. de MUZILLAC

- La rivière de SAINT ELOI : de sa sortie de l'étang de Pen Mur jusqu'à 25 m sous la passe à poissons, soit sur une distance de 25 m (commune de Muzillac).

Réserves temporaires :

- Le TOHON : du pont du Moustéro (limite de catégorie) jusqu'à 200 m à l'amont (commune de Noyal-Muzillac) pendant la fermeture de la pêche du carassier.
- Le KERVILY : sur 200 m en amont de l'étang de Pen Mur pendant la fermeture de la pêche du carassier.
- En outre, toute pêche est interdite sur la rivière de SAINT ELOI de sa sortie de l'étang de Pen Mur jusqu'à 200 m en aval pendant la période de fermeture de la pêche de la truite.

» Zone d'influence de l'AA.P.P.M.A. de PONTIVY

- Le ruisseau de LESTURGANT : pour la section délimitée à l'amont par un point pris à 20 m à l'amont immédiat du moulin en ruines de Lesturgant (moulin amont) et à l'aval par la limite séparative des parcelles de la rive droite C 167 et C 10, sur une longueur d'environ 400 m, commune de Malguénac.

- Le ruisseau de KERVENOËL et ses petits affluents : sur toute sa longueur.

- Le ruisseau du OUILLY : de sa source jusqu'à Pont er Oriol à l'aval.

- La dérivation du déversoir du Roch sur le Blavet (rive droite), commune de Saint Thuriau.

» Zone d'influence de la "Gaule de Lanvaux"

- La période de fermeture du Black-Bass sur l'étang du Moulin Neuf (Malansac) est prolongée jusqu'au 11 juin inclus.

» Zone d'influence de l'AA.P.P.M.A. de VANNES

- Étang de TREGAT : la partie amont de l'étang de Trégat comprise entre l'arrivée du ruisseau de Randercart et la voie privée coupant la retenue, commune de Treffléan.

- Le PLESSIS ou ruisseau du Moulin du Baron au Granil : (autre appellation locale) commune de Theix, pour la section comprise entre : le pont situé à l'amont immédiat de la station d'épuration de Theix (CR N° 11 du bourg au Petit Crazo) et le Pont Rose sur une longueur de 600 m.

- Secteur "mouche" : sur le Sal entre la ligne SNCF à l'aval et le moulin de Kerlivio, à l'amont, soit sur 830 m, seule la pêche à la mouche avec remise à l'eau obligatoire est autorisée.



Un pêcheur, un lieu, une technique

Loïc Lemare, 31 ans

« Le carnassier en bateau sur le Blavet »



Loïc affectionne particulièrement cette pêche qui permet de prospecter au mieux le contre halage.



Le Blavet aux alentours de St Nicolas. Accès par la RN 168 Baud-Lochiné.

» Comment as-tu découvert la pêche ?

Je n'ai pas découvert la pêche comme cela se passe souvent, avec mon papa ou un oncle mais avec des copains de Locminé d'où je suis originaire.

» Te souviens-tu de ta 1^{ère} sortie au bord de l'eau ?

Très bien ! J'avais 10 ans. Nous sommes allés avec mes copains à l'étang de Beau lieu où il y avait eu un lâcher de truites. Je me souviens que nous en avons pris quelques unes de ces truites qui étaient assez coopératives avec les débutants. En tout cas, ce dont je suis sûr, c'est que ces poissons faciles m'ont donné goût pour ce loisir. Je crois me souvenir aussi avoir voulu très rapidement attraper des poissons sauvages. Habitant Locminé, j'avais sur le Tarun un terrain d'apprentissage idéal.

» Et aujourd'hui tu pêches souvent ?

Dès que j'en ai la possibilité. Je consacre 90 % de mon temps de loisir à la pêche.

» Une pêche que tu aimes pratiquer en particulier ?

En fait, il n'y a pas de pêche que je n'aime pas parce que toutes sont intéressantes et méritent d'être découvertes. J'avoue avoir aujourd'hui une préférence pour la pêche du carnassier au manié, que je peux maintenant pratiquer en bateau.

» Quand tu dis que toutes les pêches sont intéressantes, ça veut dire que tu en pratiques ou en as pratiqué d'autres ?

Oui, quelques unes.

» C'est-à-dire ?

Actuellement je pêche aussi la truite au Toc et à la mouche. Je délaisse un peu le vairon. J'ai aussi pêché un peu au coup, et j'ai eu une période carpe qui a duré plusieurs années.

» Un secteur de prédilection pour la pêche au manié ?

J'aime beaucoup pêcher le Blavet, avec une petite préférence pour les biefs amont et aval de St Nicolas des Eaux.

» Qu'est-ce qui t'attire dans la pêche au manié ?

C'est une pêche très intéressante qui reste efficace toute l'année et sur tous les carnassiers. C'est une pêche active qui demande une attention de tous les instants. C'est aussi une technique qui permet de remettre les poissons à l'eau avec de bonnes chances de survie, surtout si on n'utilise qu'un seul triple placé sur l'arrière du poisson mort ou du leurre souple. Je dois aussi avouer que pouvoir la pratiquer en bateau lui donne encore plus d'intérêt. Surtout sur des rivières canalisées comme le Blavet où la majorité des postes se trouve en contre halage. Certains postes impossibles à prospecter depuis la berge deviennent alors accessibles. Je voudrais quand même ajouter que, même en bateau, il arrive de ne rien prendre.

» Un souvenir de pêche particulier ?

Oui, qui n'a rien à voir avec la pêche des carnassiers. En fait c'est un souvenir de pêche à la carpe, en 1997, à l'étang de Réguiny. J'avais sympathisé avec des



Un seul triple, pour limiter les accrochages et pour ne pas abimer les poissons.

Anglais qui étaient en vacances et qui avaient amorcé depuis une semaine. Ils m'ont laissé pêcher sur leur coup. J'avais pris 11 poissons entre 4 et 12 kg en une après midi.

» Ton sentiment sur la saison qui se termine ?

Il semblerait qu'il se soit pris moins de jolis poissons cette année sur le Blavet. Par contre des brochetons, il s'en attrape beaucoup. En sandre, les beaux spécimens se font assez rares. J'ai entendu parler de pas mal de petits sandres entre 25 et 30 cm. Mais la bonne période, c'est maintenant.

» Si tu avais un souhait à formuler ?

Que les travaux d'entretien du contre halage qui sont engagés tiennent compte, autant que faire se peut, des aspects piscicoles et halieutiques comme cela a été le cas sur certains biefs. Il ne faudrait pas que cette pêche perde tout son intérêt.

Le rendez-vous des Grandes Marques

Articles de Pêche
SAV assuré
Appâts et Vifs - Permis

LE MONDE DE LA PÊCHE

Bâti-Cadeaux
4, av. de l'hippodrome 56380 GUER
Du 15/01 au 10 mars 2006

-30% Sur présentation de cette publicité
sauf sur appâts et farines.
Spécialiste Mer & Rivières

Entrée gratuite à l'Odysseum sur présentation de votre carte de pêche 2006

Nouveau parcours spectacle mai 2006

L'Odysseum, espace de découverte du saumon sauvage, vous incite à suivre ce poisson fabuleux tout au long de son odyssée migratrice. Vous y découvrirez également la rivière Scorff, sa géologie, son écologie, et la pêche du saumon

L'ODYSSEUM
SERVISE DE RECOURS DU SAUMON SAUVAGE
02 97 80 40 00 - 02 97 80 40 00

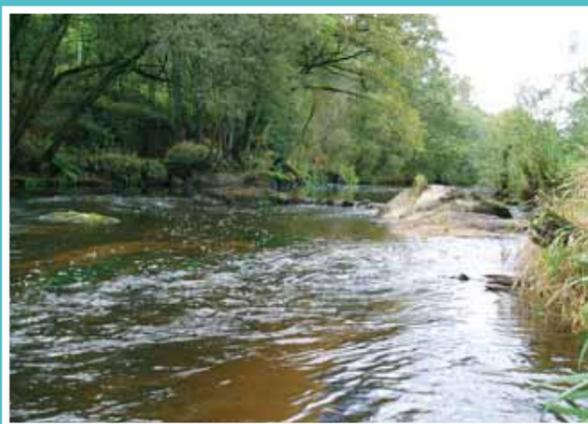
L'Odysseum est ouvert tous les jours de 9h à 12h30 et de 14h à 18h, fermé le samedi matin et le dimanche matin - tél. : 02 97 32 42 00
Fermé le lundi matin hors vacances scolaires.
Ouverture en mai 2006

Moulin des Princes - 56620 Pont-Scorff

« Le saumon à la mouche sur l'Ellé »

« Compétiteur de pêche au coup »

Y. Le Clainche



Jean-Jacques est passionné de saumon, qu'il pêche essentiellement à la mouche

L'Ellé à l'aval du pont dit de Loge Coucou. Accès par Le Faouët, direction Quimperlé puis Meslan.

Deux mouches qu'il monte : 1 mouche d'automne (orange)

➤ Cela fait longtemps que tu pêches ?

Je devais avoir 10 ans quand j'ai commencé à pêcher. J'habitais Caudan.

➤ Avec qui as-tu découvert la pêche ?

Avec mon papa, comme cela se faisait le plus souvent il n'y a pas encore si longtemps. Aujourd'hui malheureusement beaucoup d'enfants n'ont pas cette possibilité.

➤ Quels ont été tes premiers poissons ?

N'habitait pas très loin d'une rivière de 1^{re} catégorie et avec un papa amateur et passionné de pêche au saumon, il m'aurait été difficile de ne pas commencer à pêcher. Et puis, à cette époque, et ce n'est pas si loin, il était possible d'initier quelqu'un en pêchant la truite. J'ai donc commencé par pêcher la truite. La population de truite dans le Scorff était, je le pense, du moins d'après ce que disent les pêcheurs, encore plus importante qu'aujourd'hui. Je précise d'après ce que disent les pêcheurs, parce que personnellement je ne recherche plus ce poisson aujourd'hui. Même s'il faut sans doute nuancer les propos de certains pêcheurs qui, sans se rendre compte, ont changé leurs habitudes de pêche. Par contre ce qui est certain c'est que les truites d'aujourd'hui, avec les améliorations du matériel et des techniques, sont plus difficiles à leurrer.

➤ Tu disais que tu ne pêches plus la truite. Quels poissons recherches-tu aujourd'hui ?

La deuxième chance que j'ai eu, c'est de prendre mon premier saumon à l'âge de 12 ans. Je me demande parfois si cela en a été une dans le sens où je suis devenu un pêcheur de saumons presque exclu-

sivement. Je le pêche de l'ouverture en mars jusqu'à la fermeture définitive fin octobre. Et je suis quasiment certains d'être, comme la très large majorité des saumoniers qui, comme il se dit, sont atteints de « saumonite ». On passe certainement à côté de bons moments et d'autres sensations en ne nous consacrant qu'à cette pêche. Mais il faut tout de même dire que quand tu as eu un printemps tout blanc au bout de la ligne, c'est difficile de l'oublier. Et je pense que pour prendre du saumon, il faut aller à la pêche le plus souvent possible. Cela paraît être une lapalissade, mais beaucoup de pêcheurs l'oublient. Il y a bien quelques coups de chance chaque saison, mais on ne peut pas s'en remettre qu'à ça. Il faut y consacrer beaucoup de temps. Et puis, de toutes façons, je ne sais plus pêcher la truite !!!

➤ Et tu pêches avec quelles techniques ?

80 % à la mouche. Sinon à la crevette, à la « dormeuse » et à la cuillère.

➤ Et tu montes tes mouches ?

Oui. J'ai appris avec Roger Moelo. C'était un ami de mon père et surtout un très grand pêcheur de saumon du Scorff.

➤ Un parcours préféré ?

Je pratique le plus souvent sur l'Ellé avec une préférence pour la partie située à l'aval du pont de Loge Coucou. La rivière y est magnifique et c'est le secteur le plus intéressant dans le coin pour pêcher à la mouche. Je vais aussi de temps en temps sur le Scorff. Occasionnellement sur le Blavet si les conditions hydrauliques ne permettent pas de pêcher ailleurs.

➤ Tu as un souvenir de pêche particulier ?

Assez particulier en effet pour deux raisons. C'était juste à l'amont du pont de Loge coucou. J'y avais rendez vous avec mon copain Yves Queffelec. Comme j'étais arrivé avant lui, plutôt que de l'attendre dans ma voiture, j'ai commencé à pêcher. J'avais fait monter un poisson sur ma mouche quelques minutes avant qu'il ne me rejoigne. On a laissé le poisson se « reposer ». Et puis, je lui ai indiqué où il était et je l'ai laissé pêcher dessus. Au premier passage, le poisson a pris sa mouche. C'était un poisson de plus de 10 livres. Quand je vous disais qu'il y avait deux raisons qui font que je n'ai pas oublié ce moment, la première c'est que j'ai laissé mon copain prendre un poisson que j'avais trouvé. La seconde c'est que ça a été son dernier poisson...

➤ As-tu un souhait à formuler ?

Oui, celui d'instaurer des TAC (Total Autorisé de Captures) par pêcheur. Cela éviterait les excès... Les chiffres restent à discuter, mais je pense que 3 saumons de printemps et 6-7 castillons seraient une première base de discussion. Je suis plus favorable à une mesure de ce genre plutôt qu'une interdiction de certains modes de pêche qui aurait pour conséquence de pénaliser ceux qui ne peuvent aller à la pêche très souvent.

➤ Un conseil à donner ?

J'invite les pêcheurs à la mouche à changer de matériel pour pêcher le castillon et à essayer de pêcher avec une canne à une main. Un poisson de 5 livres sur une 9-10 pieds (soie 7-8), c'est plus la même chose qu'avec une 14 pieds à deux mains. Et en pêchant assez fin (25 en bas de ligne) c'est encore mieux.

Y. Le Clainche



Mickaël pêche en compétition depuis 13 ans.



La Vilaine aux alentours de Rieux est un lieu connu et reconnu dans le monde de la pêche de compétition.

➤ Il y a longtemps que tu pêches ?

Je crois que j'ai pris mes premiers poissons à l'âge de 5-6 ans

➤ Et comment as-tu découvert la pêche ?

Grâce à mon oncle. Quand j'étais gamin, j'allais assez souvent en vacances chez lui. Il possède un étang dans l'est de la France, une région où la pêche au coup est une technique beaucoup plus pratiquée qu'en Morbihan.

Juste une réflexion par rapport à la découverte de la pêche. Je pense que la pêche au coup est la technique idéale pour faire découvrir la pêche à un enfant. Du poisson blanc il y en a un peu partout. C'est plus facile de le mettre en situation de réussite que sur une pêche de salmonidés, sauf sur des lâchers. En tout cas en ce qui me concerne, ça a marché.

Ensuite je me suis inscrit à l'école de pêche de l'AAPPMA de Lorient où j'ai pu apprendre de nouvelles techniques et bénéficier des conseils de pêcheurs confirmés.

➤ Aujourd'hui quelle est ta pêche préférée ?

J'aime beaucoup pêcher à l'anglaise. C'est une technique qui permet de s'attaquer aux grosses brèmes. Et lorsqu'elles atteignent une taille respectable, elles ne sont pas aussi faciles à pêcher que cela, contrairement à ce que beaucoup pensent. J'aime bien escher avec des goziers et pêcher à l'agrainage. C'est assez efficace, sur le Blavet en particulier. Et puis ces gros poissons, ça fait de belles bourriches.

➤ Qu'est ce qui t'attire dans la pêche de compétition ?

La compétition, c'est un état d'esprit. Ce qui te motive, c'est de prendre plus de poissons que les autres. Tu en auras pris plus parce que tu auras mieux analysé les conditions de pêche : tu auras fait les bons choix d'amorce, de lignes, de tenue de lignes, d'esches...

➤ Tu as un secteur de pêche préféré ?

En fait, j'aime bien pêcher la Vilaine aux alentours de Rieux. La densité de poissons y est impressionnante et la pêche y est assez régulière. Ce qui est agréable sur ce secteur, c'est qu'il y a des accès. Je pratique aussi sur le Blavet quand je veux me faire une pêche de gardons. Et puis, j'ai grandi et j'habite à côté, toujours à proximité de ce canal qui a vu passer des grands noms de la pêche au coup.

➤ Tu pratiques d'autres pêches ?

J'aime bien la pêche aux leurres, du brochet en rivière et du bar en mer. Sinon le sandre à la trette.

➤ Une partie de pêche marquante ?

Ce n'est pas une partie de pêche mais un poisson. Je pêchais à la bolognaise à la longue coulée sur le Blavet au « vieux Rimaison » entre Pontivy et St Nicolas. Je pêchais en 10 /100^e en bas de ligne. J'ai attelé une carpe miroir de 5 kg. Il m'a fallu une heure pour la mettre à l'épuisette.

➤ Un souvenir en compétition ?

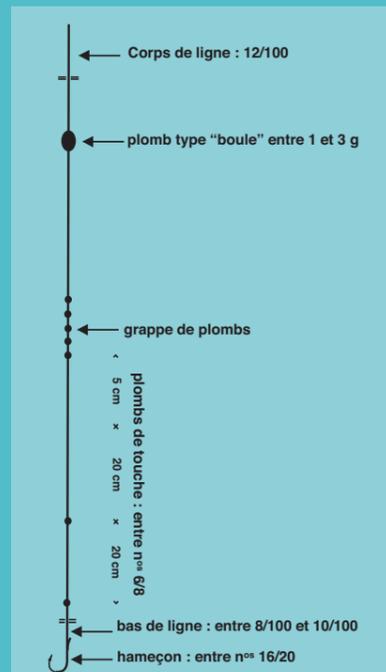
J'en ai deux. Le premier c'est l'an dernier le 14 juillet. J'ai gagné un concours « à la maison », sur le Blavet à St Nicolas avec 32 kg de poissons. J'avais pêché à l'anglaise sur les brèmes, à la limite des branches du contre halage. Le second c'est le titre de vice champion de France des sociétés à Rieux en 2003.

➤ Si tu avais un conseil à donner à un pêcheur qui veut se mettre à la compétition ?

Avant tout c'est d'être hyper motivé. Il faut savoir que si on veut progresser, il faut passer du temps au bord de l'eau. Et, si on veut être dans de bonnes conditions de pêche, il faut que la préparation du matériel ait été soignée. Ensuite il faut accepter les échecs et ne pas se décourager. Il faut persévérer. Parce qu'au départ, il y a des jours où rien ne va. Mais c'est dans l'analyse de ses galères que l'on progresse. Il faut aussi ne pas hésiter à demander des conseils. Moi, j'ai eu la chance de côtoyer de très bons pêcheurs au coup pendant mes années à l'école de pêche de l'AAPPMA de Lorient.

➤ Et cette saison ?

Je n'ai pas beaucoup pêché. Entre les travaux de rénovation de la maison et le bébé, le temps libre à consacrer à la pêche a été un peu réduit. Je pense pouvoir pêcher un peu plus en 2006.



Dernière année du contrat de plan Etat-Région Bretagne (CPER), l'année 2006 marquera officiellement la fin du volet « Rivières et poissons migrateurs » de cette phase qui, depuis

2000, servait de cadre à la plupart des actions menées en terme de gestion piscicole et de poissons migrateurs. Quelle suite lui sera donnée ? C'est l'une des nombreuses questions qui seront évoquées en 2006, dans un contexte dominé par ailleurs par la poursuite de la réforme de la loi sur l'eau.



2006 Et après ?

Concrètement, pas de révolution cette année qui devrait voir s'achever de nombreuses actions en cours, frayères à brochets, réhabilitation du Langonnet. D'autres opérations de réhabilitation se poursuivront ou s'engageront (Drayac, Loch), ainsi que les suivis annuels comme les indices d'abondance de juvéniles de saumon. En matière d'entretien de cours d'eau, l'activité de la Fédération sera concentrée sur le suivi des CRE en cours (Scorff, Ellé, Blavet, etc) et la poursuite de



L'haliéutisme et le tourisme pêche au programme du prochain contrat de plan ?



l'entretien des rivières canalisées dans le cadre d'une convention d'assistance technique avec le Conseil Général du Morbihan. A l'exception d'une enquête "panier" sur les captures de truites (voir brève p. 38) et de l'aménagement de buses sur l'Arz, pas de nouveautés dans ce programme malgré tout très chargé.

2006 verra la poursuite des opérations de réhabilitation, ici sur le Langonnet

Ne pas s'arrêter en chemin

Fin 2006 s'achèvera donc le volet « Rivières et poissons migrateurs », successeur du volet « poissons migrateurs » (1994-1999). Ces douze années de programmes présentent concrètement un bilan positif. Grâce à la coordination technique des actions et à la mobilisation conjointe des ressources (départements, région, Etat, Europe, agence de l'eau et maîtres d'ouvrage, parmi lesquels les pêcheurs), des avancées significatives ont eu lieu en terme de connaissance et d'équipements. Les effets, déjà perceptibles pour les pêcheurs (le saumon du Blavet en est un exemple), vont rapidement s'amplifier. Par ailleurs, de nouvelles pistes d'action ont été défrichées comme la réhabilitation de cours d'eau et la libre circulation des truites. Beaucoup reste à faire et il est primordial que cet effort soit poursuivi, amplifié et élargi, par exemple à l'haliéutisme et au tourisme pêche. La préparation et la négociation de ce programme avec nos partenaires sera un des points forts de cette année 2006. D'autres dossiers présenteront également un fort enjeu : SAGE Ellé, CRE Arz, CRE Trévelo, par exemple.

Loi sur l'eau : l'inquiétude

Mais avant tout, 2006 devrait voir aboutir la loi sur l'eau et ses premiers textes d'accompagnement. Avant tout, car ces textes conditionneront fortement la capacité de la société, et la nôtre, à protéger le milieu aquatique, les cours d'eau et, à travers eux le patrimoine piscicole et la ressource en eau. Et dans ce domaine, c'est plutôt l'inquiétude qui domine. En effet, les versions de travail de ces textes qui paraissent en cette fin 2005 laissent entrevoir de nets reculs dans la protection réglementaire du milieu aquatique (voir encadré). Si ces textes étaient votés en l'état actuel, c'est un retour de 40 ans en arrière auquel nous assisterions.

Menaces sur les cours d'eau (bis)

Dans le cadre de la réforme de la loi sur l'eau, deux textes fondamentaux sont actuellement en préparation : la loi sur l'eau elle-même et la refonte de l'actuelle nomenclature qui détermine le régime d'autorisation pour chaque type d'ouvrage ou de travaux. S'y ajoute une ordonnance de « simplification et harmonisation des polices de l'eau, des milieux aquatiques et de la pêche... » parue le 18 juillet 2005. Et le moins qu'on puisse dire est que la lecture de ces textes (dans leur version préalable pour les deux premiers) inquiète, tant les reculs par rapport aux textes actuels, qui datent de 1984 (loi-pêche) et 1992 (loi sur l'eau) sont immenses. Quelques exemples :

L'art. L 432-3 du code de l'environnement (issu de la loi de 1984) prévoit que tous les travaux susceptibles de porter atteinte aux zones de reproduction, de réserve de nourriture et de croissance de la faune piscicole sont soumis à autorisation, celle-ci devant préciser les mesures compensatoires propres à atténuer l'impact de ces travaux. L'ordonnance de juillet prévoit dans son article 22 la disparition de ce texte dès publication de la nouvelle nomenclature.

La combinaison de cette suppression et de cette nouvelle nomenclature aboutirait dans les faits à soumettre à simple déclaration les ouvrages ou travaux suivants, actuellement soumis à autorisation systématique :

- les opérations de recalibrage de cours d'eau d'une longueur inférieure à 100 mètres
- les opérations de busage de cours d'eau d'une longueur inférieure à 100 mètres
- le détournement provisoire de cours d'eau
- les créations de plans d'eau sur un bassin de 1^{ère} catégorie d'une superficie comprise entre 1 ha et 10 ha
- etc

Par contre, les opérations de restauration de cours d'eau de type CRE resteraient soumises à autorisation !

D'autres éléments de cette réforme risquent d'avoir des répercussions extrêmement importantes comme :

- la modification du régime des eaux libres et des eaux closes, qui tendrait à soustraire à la loi des pans entiers du réseau hydrographique
- affaiblissement du régime des classements de protection des cours d'eau (migrateurs, rivières réservées)
- assouplissement du régime du débit réservé et des piscicultures

Mis en oeuvre en l'état, ces textes conduiraient à court terme à une relance de la dégradation de nos cours d'eau, dégradation que nous avons tout juste réussi à ralentir. Dans ces conditions, nous pouvons nourrir les pires craintes pour les milieux aquatiques et notre patrimoine piscicole, sans même parler de l'état de notre ressource en eau. Quant au respect de la Directive Cadre sur Eau ?

* DCE ou Directive Cadre sur l'Eau.



A l'heure de la DCE* et du bon état écologique, la réforme de la loi sur l'eau pourrait conduire à relancer les destructions d'habitats piscicoles, les blocages migratoires et les impacts liés aux étangs. Difficilement compréhensible !

Pisciculture de Lussais

M. et Mme Tréhin Bernard

- Truites Arc-en-ciel
- Truitelle Farios
- Saumons de Fontaine
- Esturgeons
- Farios
- Gold



79100 CHEF-BOUTONNE

Tél. 05 49 29 82 42

Fax 05 49 29 89 50

Ne lancez pas votre ligne sous les lignes

Parce qu'elles sont longues et souvent conductrices de l'électricité, les cannes à pêche manipulées près des lignes électriques vous exposent à des risques. La proximité d'une canne à pêche et d'une ligne électrique peut suffire à provoquer un arc électrique, appelé amorçage. Vous risquez alors l'électrocution.

Pour pêcher en toute sécurité, il suffit de rester à distance des lignes et de suivre quelques mesures de prévention simples et rappelées ci-dessous.

PRINCIPALES SITUATIONS À RISQUE

→ Pêche au lancer → Pêche à la mouche → Pêche au coup → Pêche au toc

CONSEILS DE PRÉVENTION

- Vérifier qu'aucune ligne ne se trouve aux abords du plan d'eau.
- Évitez de pêcher près des lignes électriques.
- Tenez votre canne en position horizontale, si vous passez sous une ligne électrique.
- Demandez conseil à votre Fédération de pêche.

En 2003, une étude que nous avons menée sur trois étangs avait démontré leur impact fort sur des cours d'eau de 1^{re} catégorie. Si l'élévation de température était patente, restait à démontrer sur quel linéaire aval elle jouait.



Etangs à la chaîne

Les rivières à truites fragilisées !



Hausse de la température de l'eau, baisse du taux d'oxygène dissous, variations de PH, impact sur les peuplements de macro invertébrés, obstacles aux migrations pour la reproduction sont autant d'impacts sur les peuplements de truites liés aux étangs.

Dans les trois cas en effet, l'élévation de température constatée à l'aval de l'étang était incompatible avec les besoins de la truite. Restait une question : sur quelle distance l'impact de l'étang est-il sensible sur le ruisseau ? Pour le savoir, nous avons réalisé en 2005 une nouvelle étude consistant à mesurer différents paramètres, dont la température, sur plus d'1 km à l'aval de deux étangs situés sur des petits affluents du Blavet.

Impact majeur pour la truite

Comme pour la 1^{ère} étude, les paramètres suivis en aval des étangs de S' Barthélémy et Kersacouët ont confirmé l'impact des retenues, principalement sur la température et l'oxygène dissous. Ainsi, en aval

de l'étang de St Barthélémy, la moyenne des températures enregistrées entre juin et août a été de plus de 23 °C, avec un pic à 29 °C ! Ces valeurs sont totalement incompatibles avec toute vie salmonicole. Signalons que pendant la même période, la moyenne des températures enregistrées en amont de l'étang était inférieure à 15 °C. L'analyse des peuplements de macro-invertébrés aquatiques montre elle aussi une dérive liée à la modification de la qualité de l'eau en aval.

Des répercussions sensibles sur plus d'1 km

Mais l'enseignement nouveau de cette étude est la distance importante sur laquelle cet impact est sensible : les deux



Les 2 étangs

- Étang communal de St Barthélémy :
 - Superficie : 8000 m²
 - Sur cours, sur le ruisseau du Moulin de Kerhuilic, affluent du Blavet de 6 km
 - Evacuation en aval des eaux de surface
- Étang du moulin de Kersacouët (Pluméliau)
 - Superficie : 4700 m²
 - Sur cours, sur le ruisseau du Moulin de Kergoual, affluent du Blavet de 4 km
 - Evacuation en aval des eaux de surface



Blooms phytoplanctoniques : alerte aux algues bleues !

Les cyanobactéries (« algues bleues ») sont des algues microscopiques qui peuvent se développer sur des eaux stagnantes, assez chaudes et riches en nutriments (azote, phosphore). Leur existence est connue depuis de nombreuses années, mais leur fréquence d'apparition et leur développement semblent être actuellement en augmentation sensible. Elles peuvent parfois provoquer des phénomènes spectaculaires lorsqu'elles s'accroissent en surface pour former une sorte d'écume colorée. Or, certaines d'entre elles produisent des toxines et représentent ainsi un risque sanitaire sérieux en cas d'utilisation à des fins d'alimentation ou récréatives (eaux de baignade) par intoxication aiguë ou chronique (réactions allergiques, gastro-entérites, pneumonies, douleurs articulaires...).

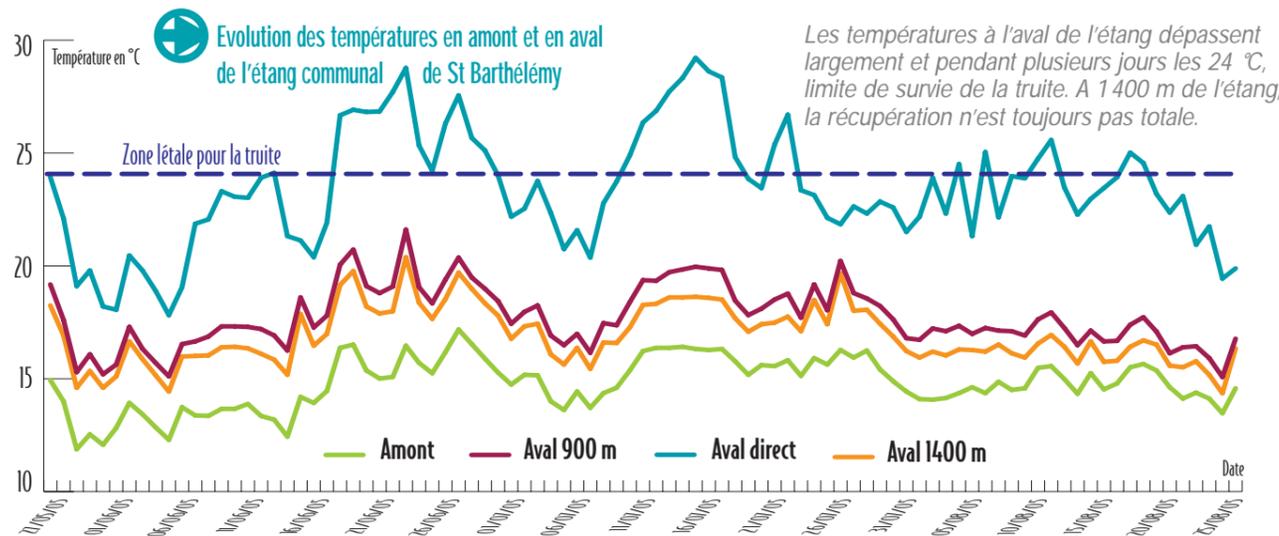
En raison de ces menaces en terme de santé publique, un contrôle des étangs à usage de baignade est effectué depuis 2003 par la DDASS. Et le constat est inquiétant : en 2004 en Bretagne, 21 sites sur les 32 suivis ont fait l'objet de fortes proliférations qui ont entraîné des alertes et des restrictions d'usages ! Ces chiffres montrent bien l'ampleur du problème, alors que l'année 2004 ne présentait pas de conditions particulièrement favorables au développement des cyanobactéries et que seules les retenues accueillant officiellement des baignades et zones de loisir nautique ont été analysées. De leur côté, les exploitants de retenues d'Alimentation en Eau Potable (AEP) effectuent également un suivi de la qualité des eaux. Or, toutes ces retenues (Tréaruy, Pont Sal, Pen Mur...) sont affectées par des phénomènes d'eutrophisation et si les résultats de ce suivi n'ont pas été diffusés dans ce rapport, la présence de cyanobactéries n'y est pas exclue ; comme d'ailleurs pour tous les autres étangs de loisir. Cet impact majeur sur la santé publique est à rajouter à la liste déjà longue des perturbations induites par les eaux stagnantes que sont les étangs et les retenues sur les milieux aquatiques et la ressource en eau.



A partir de 15 °C, des algues microscopiques - parfois toxiques - peuvent se développer massivement dans les eaux calmes des étangs riches en azote et phosphore.



L'étang de S' Barthélémy. Son impact sur le milieu est encore sensible jusqu'à 1,4 km en aval.



ruisseaux présentent une récupération progressive de leurs caractéristiques, sans pour autant retrouver leurs conditions de l'amont jusqu'à plus d'1 km en aval de l'étang. A titre d'exemple, l'écart moyen des températures est de 10 °C entre l'amont et l'aval immédiat de l'étang de St Barthélémy, 5 °C à 400 m de l'étang, 3 °C à 900 m et encore plus de 2 °C à 1400 m. Ce constat est confirmé par d'autres paramètres comme l'oxygène dissous qui peut atteindre des valeurs limitantes pour la truite jusqu'à 1 km en aval de l'étang.

Un facteur essentiel de dégradation des ruisseaux à truites

Ainsi, l'impact des étangs établis sur cours d'eau affecte un long linéaire de cours d'eau : la récupération est lente après la perturbation, et elle n'est même pas totale au bout d'un kilomètre. Or, comme la densité de plans d'eau est d'environ un étang par km de cours d'eau dans le Morbihan, on peut estimer que leur impact constitue l'une des atteintes majeures des cours d'eau salmonicoles, même s'ils ne sont pas tous établis directement sur le cours d'eau.

Précisons que les espèces piscicoles ne sont pas les seules concernées par le problème : la hausse de la température, associée à l'eutrophisation de l'étang, peut être à l'origine du développement de cyanobactéries. Ces « blooms » d'algues microscopiques peuvent avoir des

conséquences sévères en terme de santé publique (cf. encadré ci-dessus).

Cette étude démontre le bien fondé des propositions du SDAGE Loire Bretagne et des SAGE (Blavet, Vilaine) destinées à

limiter les nuisances liées aux étangs, mais aussi à éviter la création de nouveaux plans d'eau sur les zones sensibles et à sensibiliser les élus et propriétaires.

A.L.C.

Vallée du Scorff *Vivante par nature*

Une vallée préservée propice à la pêche et à la randonnée

Infos pratiques
Maison du Scorff
 B.P. 28 • 56620 Cléguer
 02.97.32.50.79
 maison-scorff@syndicat-scorff.fr

Longtemps réputé pour ses truites et ses saumons, le Scorff a traversé deux décennies bien grises. Populations de truites en berne et captures de saumons en chute libre ont progressivement découragé un nombre croissant de pêcheurs. Pourtant, ce temps semble révolu. Depuis quelques années en effet, résultats de recherche et témoignages de pêcheurs montrent une très nette embellie. Reste à redonner aux pêcheurs le goût d'arpenter ses rives, parmi les plus belles de Bretagne.

Grâce au programme européen "Salar", plusieurs parcours à saumons du Scorff pourront bénéficier d'aménagements pour les rendre plus pêchants.



Saumons et truites

Le Scorff retrouve des couleurs



Malgré l'enlèvement des vannes, le barrage de Pont-Kerlo, facilement encombré par la végétation en automne, continuait à gêner les migrations.

Un petit matin de septembre 2005 ; Le calme de la vallée est rompu par le bruit d'une pelleteuse qui s'active à la démolition du barrage de l'ancienne pisciculture de Pont-Kerlo. Réalisée par la Fédération dans le cadre du volet « rivières et poissons migrateurs » du Contrat de Plan Etat-Région Bretagne, cette opération a pour objectif principal de favoriser la remontée des poissons migrateurs vers l'amont du Bassin et, accessoirement de récupérer quelques zones courantes en lieu et place du bief devenu inutile. Concrètement, après acquisition du site et demande d'autorisation, l'opération consistait à araser le barrage principal et le pré-barrage, à détruire les ouvrages de prise d'eau, à reconstituer et stabiliser les berges fragilisées par leur longue immersion.

Libre circulation retrouvée

Seuls resteront visibles les piliers extrêmes du barrage qui contribueront à stabiliser les berges et témoigneront de ces 40 années d'existence de la pisciculture ; pas vraiment un bon souvenir pour les pêcheurs. Dans les années 60, en effet le Scorff comptait annuellement de 400 à 450 captures de saumons et était réputé pour ses truites, nombreuses et de taille. Construites respectivement en 1958 et 1969, les piscicultures de Pont-Kerlo et Pont-Calleck, plus en amont, vont rapidement se développer, jusqu'à dépasser de 5 à 10 fois leurs productions autorisées. Malgré les protestations des pêcheurs, cette situation d'illégalité va durer pendant les trente années qui suivront.



▲ A l'issue des travaux, le site a retrouvé un écoulement naturel, sans obstacle. Grâce aux aménagements de diversification, les forts débits hivernaux redonneront au site de la diversité d'habitat.



Pollutions résorbées

Blocages migratoires, pollutions organiques et problèmes sanitaires laisseront le Scorff dans un triste état à l'aube du siècle. Populations de truites laminées, captures de saumons au plus bas conduisent à une désaffection des pêcheurs au profit d'autres rivières en meilleur état comme l'Ellé par exemple. Seul point positif, l'importance de ces impacts finira par être démontrée, ce qui conduira l'administration à obliger les pisciculteurs à respecter leurs arrêtés d'autorisation. L'exploitant de Pont-Kerlo décidera alors de stopper son activité en 2000. Aujourd'hui, les études et témoignages montrent un retour progressif à une situation plus favorable en truites comme en saumons. Pourtant le Scorff reste sous fréquenté, en particulier par les pêcheurs de saumons.

Redonner l'envie de pêcher

Comment redonner aux pêcheurs le goût d'arpenter les rives du Scorff ? Pour répondre à cette question, la mairie de Pont-Scorff a, dans le cadre du programme européen SALAR (voir encadré) confié à la Fédération une étude en vue de réaliser des aménagements sur les parcours de pêche au saumon. Réalisée en étroite collaboration avec les deux AAPPMA de Plouay et Guéméné sur Scorff, cette étude a consisté à faire un point sur la pratique de pêche et la demande des pêcheurs, à repérer les pools (1) historiques, à définir des parcours de pêche attractifs et à proposer les aménagements souhaitables d'ordre halieutique (aménagements de postes, redynamisation de pools) et touristique (accueil, information, cheminement, etc). La réalisation des premiers aménagements est envisagée dès 2006.

C.L.C.

(1) Un pool (piscine en anglais) est un poste à saumon (toul en breton).

▼ En 1958, les pêcheurs s'inquiétaient déjà de l'ouverture de cette pisciculture de Pont-Kerlo... comme plus tard de celle de Pont-Calleck ; à juste titre !



SALAR, programme européen sur le saumon



Le programme européen SALAR a été lancé à l'initiative de communes des Asturies en Espagne. Il rassemble des collectivités de plusieurs régions partenaires d'Espagne, d'Irlande, de Cornouaille et de Bretagne (Pont-Scorff) qui ont toutes pour point commun de disposer de rivières à saumons. Considérant que le saumon constitue une richesse patrimoniale de grande valeur économique insuffisamment exploitée, l'objet du programme est de créer un réseau de régions pouvant proposer autour du saumon un développement touristique et économique. Les actions conduites sont essentiellement des actions de mise en réseau des partenaires, de communication, mais comportent également des volets « étude » et « petite infrastructure » qui ont permis la conduite de cette étude et l'engagement prochain des premiers aménagements. Les actions conduites sont financées à hauteur de 50 % par l'Europe, le solde étant pris en charge par les collectivités porteuses et leurs partenaires locaux comme le Conseil Régional et les départements.

Les partenaires du programme se sont retrouvés le 12 octobre sur le Scorff pour une visite du site, ici à la station de comptage du moulin des princes à Pont-Scorff.



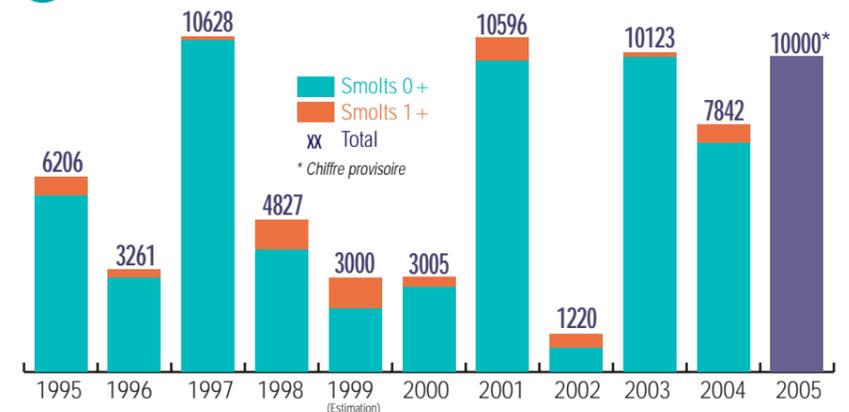
Des signes d'amélioration

Depuis l'arrêt d'activité de la pisciculture de Pont-Kerlo et la diminution du tonnage produit par celle de Pont-Calleck à hauteur de son autorisation, de nombreux signes montrent une amélioration progressive de la situation piscicole du Scorff. Ainsi, les témoignages des pêcheurs font à nouveau état de captures bien plus régulières et d'une augmentation de la taille moyenne des captures. Côté saumon, cette amélioration est pour l'instant surtout perceptible au niveau des résultats recueillis dans le cadre du suivi de la dynamique de la population de saumons :

- Meilleur état sanitaire des reproducteurs permettant un meilleur taux de survie après la reproduction, d'où une augmentation du nombre des poissons de seconde remontée.
- Evolution très positive des indices d'abondance de tacons observés puisque les quatre dernières années d'observation cumulent les quatre meilleurs résultats répertoriés
- Augmentation du nombre de smolts dévalant. Ainsi, les années 2001 à 2005, rassemblent 4 des 5 meilleures années de dévalaison des smolts.
- Recolonisation progressive de la partie amont du bassin (jusqu'à Guéméné sur Scorff en 2005)

Pour la première fois depuis le début du suivi scientifique (1994), nous observons donc une succession de plusieurs bonnes années. Cela permet d'envisager une amélioration durable de la population, jusqu'à présent qualifiée de fragile, avec à la clef, des perspectives de meilleures captures.

Production annuelle de smolts sur le Scorff (INRA/FDPPMA 56)



4 des 5 meilleures années de dévalaison des smolts sur le Scorff sont situées entre 2001 et 2005 : un des signes encourageants d'amélioration du stock.



L'arasement en chiffres

Le coût de l'opération s'est élevé à 25 000 euros, dont 19 000 euros d'acquisition et travaux et 6 000 euros consacrés au suivi administratif, à la coordination et aux procédures d'autorisation. Le financement a été assuré par l'agence de l'eau (50 %), le département du Morbihan (15 %), la région Bretagne (15 %) et les pêcheurs (20 %).

Coup de froid sur la fraie

Malgré le bon développement des supports de reproduction sur les frayères à brochets aménagées sur les bords de l'Oust et du Blavet, les suivis par pêche électrique menés sur quatre d'entre elles n'ont pas montré de très bons résultats en 2005. Ainsi, sur Tréverand (Bréhan), Bréhalé (Josselin) et la Bagotaie (La Chapelle Caro), seuls quelques brochetons ont été comptabilisés. Sur la frayère du Trou Perdu, il en a été pêché moitié moins qu'en 2004. De plus, les pêches ont dû être décalées à la fin mai, car au début du mois – période à laquelle se font les contrôles habituellement – les alevins étaient à peine nageants! La cause de cette mauvaise production est liée aux températures très froides du début mars: en pleine période de fraie, les sondes thermiques disposées sur les frayères suivies ont enregistré des températures inférieures à 2 °C, alors que la reproduction du brochet ne peut se produire qu'entre 7 et 10 °C. Dans ces conditions, les femelles peuvent bloquer la ponte temporairement, mais cela peut induire des mortalités par septicémie. De plus, la très faible taille des juvéniles, liée au maintien d'une température d'eau froide pendant toute la période du développement larvaire, devrait induire une faible survie. Mauvaise année de fraie pour le brochet, qui ne devrait pourtant pas poser de problème aux peuplements. Cette espèce accepte en effet très bien l'alternance de bonnes et mauvaises années de reproduction.



En 2005, la reproduction du brochet a pâti du froid rigoureux observé pendant la ponte, puis la période de développement larvaire, donnant des densités de brochetons très faibles et des tailles d'alevins minimales.

SAGE Blavet: la méthode d'inventaire des cours d'eau récompensée

Le 5 octobre 2005, en clôture de la réunion de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Blavet, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a remis à JP Bageot, président de la CLE un des « Trophées de l'eau » créés par l'agence pour récompenser des initiatives originales et novatrices en faveur de l'eau. En l'occurrence, il s'agissait, en cette date symbolique d'adoption du projet de SAGE par la CLE, d'honorer la méthode mise en place sur le Blavet pour inventorier les cours d'eau. On le sait, de nombreux cours d'eau ne sont pas cartographiés sur les cartes IGN et, de plus en plus, disparaissent des cartes cadastrales à l'occasion de leur mise à jour. Plusieurs expériences d'inventaires partiels ont montré que près de 40 % du réseau hydrographique morbihannais pouvait ainsi être oublié. Or, ces cours d'eau sont particulièrement importants puisque c'est sur leur cours que se reproduisent les truites et c'est par eux que transitent vers les plus grands cours d'eau une quantité importante des nitrates, phosphates et pesticides utilisés par l'agriculture. Ainsi, aucune gestion durable de la ressource en eau ou piscicole ne peut être menée efficacement si on néglige ce chevelu des cours d'eau.

C'est ce qu'a bien compris le SAGE Blavet qui, dans ses préconisations, propose un inventaire systématique des cours d'eau du bassin versant selon un cahier des charges très original et novateur, distingué par l'agence.

Cet inventaire sera réalisé à partir de critères d'hydromorphie (existence et forme du lit, vie aquatique, débit) qui ont été discutés dans le cadre d'un groupe de réflexion rassemblant tous les partenaires du SAGE et sera appliqué sur le terrain par une méthode participative. Dans chaque commune, des groupes rassemblant tous les usagers (agriculteurs, riverains, pêcheurs, élus, ...) seront formés et chargés de parcourir tous les cours d'eau potentiels de la commune. L'objectif est d'obtenir une vision la plus consensuelle possible du réseau hydrographique qui, après validation par la CLE, servira de référentiel commun pour tous les usagers et pour l'administration. Une manière également de favoriser le dialogue entre les usagers au niveau communal, entre urbains et ruraux, entre anciens et nouveaux habitants, autour d'un thème trop souvent délaissé. Cette démarche méritait bien une récompense et la Fédération qui y a fortement contribué s'en réjouit.

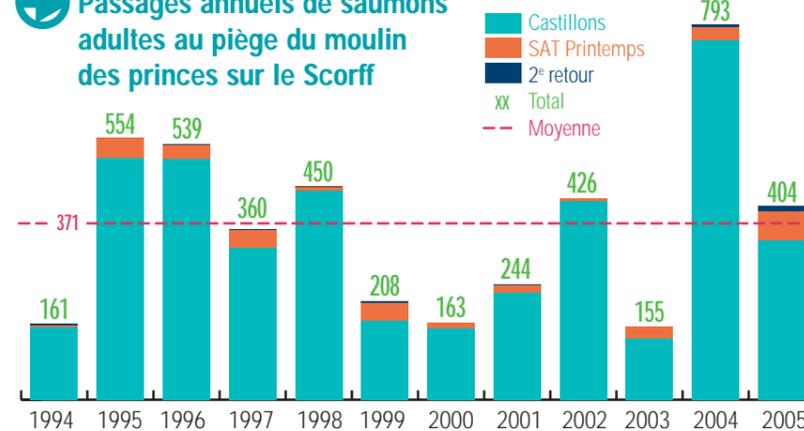


Les cours d'eau non cartographiés, comme celui-ci, seront inventoriés sur tout le bassin versant du Blavet au travers d'une méthode participative, récompensée par l'agence.

Scorff: des remontées 2005 dans la moyenne

Après une année 2004 exceptionnelle avec plus de 700 poissons comptabilisés à la station de comptage du moulin des princes à Pont-Scorff, 2005 apparaîtra comme une année de remontées moyennes comme attendu. A la date du 17/11/2005, 404 saumons étaient en effet passés par le piège de comptage, dont 337 castillons (poissons ayant passé le seul hiver en mer), 60 saumons de printemps et 12 poissons de seconde remontée. Ces deux derniers chiffres pourraient témoigner d'un rééquilibrage progressif, très attendu, de la population en faveur des plus gros poissons, les plus intéressants à la fois pour la pêche et la reproduction. A confirmer!

Passages annuels de saumons adultes au piège du moulin des princes sur le Scorff



Sur le Loch: une AAPPMA qui informe

Dans le cadre de son plan de gestion piscicole, l'AAPPMA du Loch (Grandchamp) a posé en 2005 des panneaux d'information « pêche » sur les étangs de Pont-Berthois (Locqueletas) et de la forêt (Brandivy). Ces deux plans d'eau de 2.5 et 11 ha, dont les droits de pêche sont mis à disposition de l'AAPPMA, accueillent en effet de nombreux touristes pêcheurs, particulièrement en été, qui ne connaissent pas forcément la réglementation qui s'applique. Sont ainsi présentés la catégorie piscicole, les principales espèces de poissons concernés, les cartes de pêche disponibles ainsi que les modes de pêche autorisés.

Outre ces deux panneaux et toujours en application de son plan de gestion, l'AAPPMA a également édité un dépliant présentant ses principaux secteurs de pêche. Disponible chez les détaillants de cartes de l'AAPPMA et dans les offices du tourisme, ces dépliants rassemblent sous une forme pratique et attrayante toutes les informations nécessaires pour aborder la pêche sur le Loch entre sa source et le moulin de Keravid et sur les étangs gérés par l'AAPPMA.



Guide des bonnes pratiques

Pour mieux se connaître et se reconnaître, agriculteurs, pêcheurs de la Truite Questembergeoise, mais aussi chasseurs, randonneurs et habitants de neuf communes de la région de Questembert ont décidé d'éditer ensemble le premier guide du "Bien vivre ensemble". Deux années de travail et une démarche participative exemplaire qui a obtenu un soutien financier de la Fédération.



Guémené/Scorff: nouveaux postes handi-pêche

Après Vannes et Malestroit, l'AAPPMA de Guémené/Scorff vient à son tour de créer sur la commune de Lignol trois postes adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Situés sur le Scorff, à l'aval de Cabreno, le long de la D18 reliant Guémené à Inguiniel, ces trois postes sont facilement accessibles et permettent de pêcher, en toute sécurité, carnassiers, poissons blancs et truites. Ils ont été conçus et positionnés pour permettre toutes les pêches, y compris à la mouche. Le cheminement et le cadre ont été particulièrement soignés, avec par exemple la plantation de plus d'une centaine d'arbres. Réalisé sur un terrain acquis par l'AAPPMA, cet équipement a coûté 9 000 euros.

Outre les personnes handicapées, l'AAPPMA destine également cet aménagement aux pêcheurs les plus âgés de l'association. Un objectif qu'ont souhaité encourager plusieurs collectivités avec des soutiens technique et financier: commune de Lignol, syndicat du Scorff, communauté de communes du roi Morvan, Conseil général et la Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique dans le cadre du partenariat entre l'Union nationale pour la pêche en France et EDF.



Sur Guémené, 3 nouveaux postes de pêche adaptés permettent désormais aux personnes à mobilité réduite de pratiquer la pêche en toute sécurité.

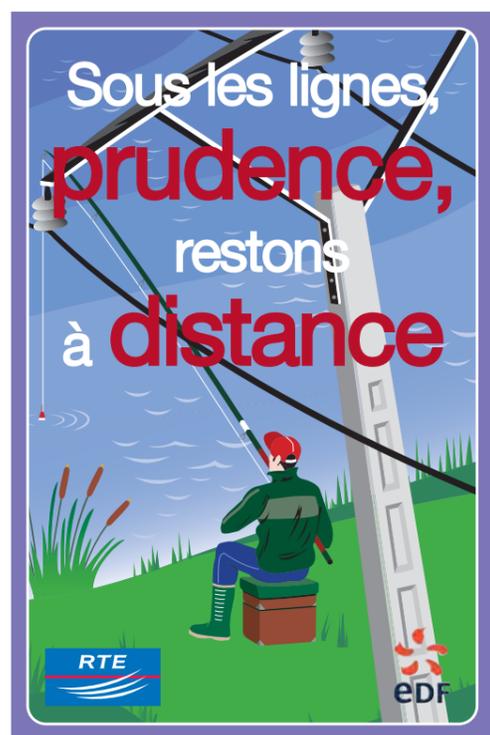
Scorff et Blavet à la Une de la presse halieutique

Dans son numéro de mars 2005, la revue Salmo a consacré 8 pages de sa rubrique "coin de pêche" à la vallée du Scorff et aux affluents du Blavet. Ce reportage fait suite à un séjour de 4 jours en avril 2004 durant lequel le journaliste halieutique, Dominique Baran, a pu découvrir et tester le Scorff, la Sarre, le Brandifrou, le Sebrevet ou le Tarun. Son article détaille les parcours, fait le point de l'état des populations, qualifiées de bonnes, et donne des conseils techniques pour aborder les parcours dans les meilleures conditions et avec les bonnes techniques.



Huit pages pour découvrir la pêche des salmonidés sur le Scorff et les affluents du Blavet.

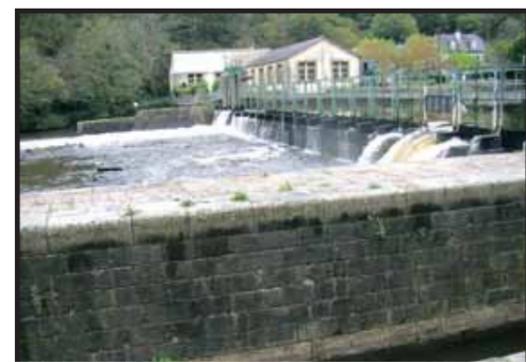
Sous les lignes, prudence, restons à distance



Kerousse: une nouvelle passe en 2006

Dans le cadre du renouvellement de son autorisation pour la microcentrale de Kerousse, sur le Blavet, EDF a pour obligation de remplacer la passe à poissons existante, inefficace, par un dispositif adapté. Pour ce faire, EDF disposait d'un délai de 2 ans à compter du 29 septembre 1999, délai non tenu puisque la passe n'est toujours pas réalisée.

Toutefois, suite aux protestations qui se sont élevées de la part de la Fédération et des pêcheurs en raison du non respect de ses obligations réglementaires par EDF, le dossier semble enfin bouger. Un calendrier a en effet été communiqué par EDF, calendrier qui prévoit la réalisation des travaux entre juillet et octobre 2006, après un choix définitif du projet fin novembre 2005. Seul bémol, EDF n'a pour obligation réglementaire que d'assurer la migration des saumons et des anguillettes. Or, le Blavet accueille d'autres poissons migrateurs comme l'alose. Mais un projet prenant également en compte cette espèce coûterait plus cher, surtout qu'EDF refuse de prendre en charge. Ainsi, en raison d'une rédaction imparfaite de l'arrêté d'autorisation, on risque de voir se construire une passe ne prenant pas en compte les aloses, alors même que le SAGE Blavet, en phase de consultation, prévoit d'adapter les ouvrages existants pour assurer la migration de cette espèce. A moins qu'un accord ait été trouvé avant la fin novembre, date prévue pour le choix définitif du projet.



Engagement est pris par EDF pour que la passe de Kerousse soit réalisée en 2006. Mais, cette passe prendra-t-elle en compte l'alose, ce que nous demandons!

Saumon : respecter la réglementation



Saumon : attention au respect de la réglementation ; il y a des centimètres qui coûtent cher.

Octobre 2004 sur l'Ellé, parcours de Loge-coucou ; la pêche du castillon bat son plein et les captures sont nombreuses en raison d'une bonne remontée et de conditions de pêche favorables.

Depuis le 15 juin, la pêche du saumon de printemps est fermée pour protéger cette fraction de la population, plus vulnérable. En conséquence, tout saumon de plus de 70 cm de long (les castillons étant plus petits) doit impérativement être remis à l'eau. Existant depuis plusieurs années et rappelée sur les documents d'information, cette règle est bien connue des pêcheurs de saumons. Pourtant, certains pêcheurs n'ont pas jugé bon de respecter cette règle et, suite à un contrôle de la police de la pêche, deux pêcheurs ont été verbalisés.

Soucieuses d'obtenir le respect d'une réglementation dont l'objet est de permettre la pratique de la pêche dans les meilleures conditions tout en assurant la protection de l'espèce, les Fédérations du Morbihan et du Finistère, ainsi que les AAPPMA de Quimperlé et du Haut-Ellé se sont portées parties civiles devant le tribunal de Pontivy lors de l'examen de ces deux dossiers. Leurs arguments ont été entendus puisque, par jugement du 22 mars 2005, M. L... a été condamné à 600 euros d'amende (dont 400 assortis du sursis) et à verser 600 euros d'indemnité aux parties civiles. Il a en outre été condamné à être exclu de toute AAPPMA pendant une durée de 1 an. De son côté, M. B... a été condamné à 150 euros d'amende et à verser 750 euros d'indemnité aux parties civiles.

Deux jugements à méditer pour ceux qui seraient tentés de jouer avec les déclarations ou les tailles de capture. A noter qu'un troisième dossier, concernant une affaire de 2005, devrait être jugé au premier semestre 2006.

Si une leçon doit être tirée de cette histoire, c'est de respecter la réglementation et se munir des outils permettant de le faire, mètre et stylo (pour remplir la déclaration sur place), ce que, fort justement, font la plupart des pêcheurs.

SAGE Ellé : 3^e SAGE morbihannais

Après la Vilaine et le Blavet, c'est au tour de l'Ellé de faire l'objet d'une procédure « SAGE ». Lancé en 2001 avec la définition du périmètre concerné, ce SAGE est désormais entré dans sa phase active, puisque l'état des lieux-diagnostic a été validé par la CLE en mars 2005. Ce diagnostic fait état d'un bassin versant globalement en bon état, présentant un grand intérêt écologique (truites, saumons,...). Parmi les principaux problèmes relevés figurent les inondations et la sécurisation de l'alimentation en eau potable en période d'étiage. Ces questions seront au centre des discussions des prochains mois qui seront consacrées à l'élaboration des scénarios et aux choix stratégiques.

Une des questions qui cristallisera le débat sera très probablement celle de la création d'un barrage sur le Haut Ellé. Certains le jugent incontournable, d'autres, dont les pêcheurs, estiment qu'il s'agirait d'une solution à ne retenir qu'en dernier recours, et que des alternatives, plus adaptées à la situation, existent.

L'enjeu est fort puisque, outre son potentiel en truites, il s'agit de la première rivière à saumons de Bretagne, d'une des toutes premières de France, et la seule grande à avoir conservé totalement sa dynamique naturelle. Un patrimoine irremplaçable ! Les pêcheurs du Morbihan et ceux du Finistère sont donc particulièrement impliqués dans ce SAGE.



A.L. Caudeff



C. Le Clève

L'Ellé, patrimoine exceptionnel et irremplaçable qui mérite la plus grande attention.

Taille légale de la truite à 23 cm : application différée

Dans le Morbihan, la taille légale de capture de la truite est fixée à 20 cm, sauf sur les cours d'eau classés à saumons où elle est de 23 cm. Lors de l'Assemblée générale de la Fédération en avril 2005, les AAPPMA avaient, après consultation de leurs pêcheurs à l'occasion de leurs propres AG, choisi à une très forte majorité de fixer uniformément à 23 cm la taille légale de la truite dans l'ensemble du département. Principales raisons de ce choix : la simplicité de la réglementation et l'image de la pêche. Cette décision, annoncée à l'époque par voie de presse, devait s'appliquer dès cette année 2006. Toutefois, l'application de cette mesure a été repoussée d'un an, le temps de prendre connaissance des résultats d'études menées dans quelques départements français qui tendraient à montrer qu'une telle décision peut avoir des conséquences néfastes sur la dynamique des populations de truites. Ces études seront présentées aux responsables d'AAPPMA lors de la prochaine Assemblée générale de la Fédération et discutées afin de prendre une décision définitive. Dans ce même but d'apporter tous les éléments nécessaires au débat, une enquête sera menée dans les premières semaines de l'ouverture sur quelques secteurs du département auprès des pêcheurs de truites afin de mieux connaître l'effort de pêche sur cette espèce, ainsi que la composition des captures, en particulier en terme de taille.



M.A. Arago

Augmenter la taille minimale de la truite pourrait-elle avoir des effets négatifs sur la dynamique des populations comme le montreraient des études réalisées dans trois départements ?

POINT AIR
Pêche • Chasse
Loisirs • Coutellerie

6 Place du Bouffay • 56140 MALESTROIT
Tél. 02.97.75.10.44

APPIA BRETAGNE

Travaux publics et routiers

56303 Pontivy Cedex
Tél. 02 97 25 11 92

56120 St Servant sur Oust
Tél. 02 97 22 24 24

22530 Mur de Bretagne
Tél. 02 97 27 50 02

35091 Rennes Cedex
Tél. 02 99 65 24 24

CAMPING BEGER ROCH ***
Le FAOUËT 56320 - Route de Lorient
Tél. 02.97.23.15.11 - 06.33.89.75.70
Fax : 02.97.23.11.66

Ouvert de Mars à Septembre
Un écrin de verdure en bordure de l'Ellé.
Confort, tranquillité et propreté.

Location de mobile-homes
et Bungalows toilés

VOL - PANNE - ACCIDENT

Avec **AUTO PRESTO+**
Ne laissez pas vos bons moments s'arrêter en route.

Avec **AUTO PRESTO+**, spécialement étudié pour vous qui assurez votre véhicule en « Tous risques » chez Groupama, tout est prévu : en cas d'accident, de vol et même de panne, une solution de dépannage est organisée dans l'heure qui suit votre appel. N'hésitez pas à consulter votre Conseiller Groupama.

Groupama
Donnons à la vie toutes ses chances.

Groupama fil
0 825 034 033

Pacific PÊCHE

N°1 en matériel de pêche sportive

Carpe - Coup - Mer - Carnassier - Mouche

à 5 mn du CC de St Grégoire, face à la Salle des Enchères Automobiles

115/117 La Bourdonnais - Route du Meuble et des Loisirs
35520 MONTGERVAL LA MEZIERE
Tél. 02 99 66 52 24
www.pacificpeche.com

St-MALO La Mézière ← CAP MALO RN 137 → CC St Grégoire RN 137 → RENNES
D 637
Route du Meuble et des Loisirs

Crazy Power Pole

Evolution des cannes à vocation "gros poissons", les Crazy Power Poles vous surprendront par leur rigidité exemplaire. Toutes puissantes, les qualités techniques de ces cannes les amènent à pouvoir être utilisées dans des situations très différentes. Carpes et gros poissons, par grand vent, pêches en fleuves... mais aussi pour des pêches plus habituelles de gardons et autres poissons ! Avec les "Crazy Power Pole" utilisez LA nouvelle génération de cannes gros poissons.



Jean Desqué
Champion du Monde

Angel Rodriguez
Champion du Monde

La puissance que vous recherchez !

Série Crazy Power Top puissance

Disponible en 200, 300 et 500.

Kit 4 et 5 interchangeable avec Série Power Match.

Développée en collaboration avec les meilleurs spécialistes anglais et espagnols des pêches de gros poissons, retrouvez dans la série Crazy Power la canne idéale pour vos prochains records de poids !

Composition des Packs Crazy Power & Power Match

- Une canne avec sa mini extension
- Deux Kits 4 ou 5 él.
- Un fourreau spécial pack Plovdiv
- Un Power kit universel
- les tubes de protection
- Trois sciens



Mark Downes
Champion du Monde

Une canne de compétition !

Série Power Match Pole

Puissante et hautement compétitive

Disponible en 614, 624, 634, 644 et 654.

Éléments interchangeables avec Série 4 et Crazy Power.

La gamme de cannes des pêcheurs qui exigent un matériel compétitif ! Faites pour les compétiteurs qui recherchent à la fois performance et polyvalence dans les produits qu'ils utilisent, les Power Match Pole s'adaptent à tous types de pêche ! Une série de cannes "mimétique" certainement parmi les plus polyvalentes de notre gamme !

POWER MATCH

Toutes interchangeables avec la série "4", les Power Match en sont techniquement très proches : rigidité et légèreté sont les facteurs communs à ces deux familles. Seule la puissance a été décuplée pour créer cette nouvelle gamme !

Si vous devez utiliser en compétition une canne pour affronter des conditions extrêmes, des poissons surpuissants tout en mettant de votre côté les meilleures chances de victoire... les Power Match, performantes et hautement compétitives, sont faites pour vous !